



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU 10 SEPTEMBRE 2018

---

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Sylvie LEYDET, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Claire GANNET, Mme Isabelle VUGHT, Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL.

Étaient excusés : M. Sylvain MAILLARD qui a donné pouvoir à M. Alexis GOVCIYAN, M. Bertrand LIGER qui a donné pouvoir à Mme Sylvie LEYDET et Mme Claire MOREL qui a donné pouvoir à Mme Pauline VÉRON.

Sont arrivées en cours de séance : Mme Claire GANNET (arrivée à 18h35) et Mme Claire MOREL (arrivée à 19h41).

---

DÉLIBÉRATION 09.2018.076 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.  
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Sébastien DULERMO est désigné comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 10 septembre 2018.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.058 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 22 MAI 2018.  
Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

**Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 18 juin 2018 est approuvé.**

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil d'arrondissement.

## INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire annonce qu'un point de l'ordre du jour est consacré à la rentrée scolaire car c'est l'actualité de l'arrondissement et c'est l'actualité de toutes les communes de France. Elle remercie Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris, les services de la DGS dirigés par M. Michaël DUMONT, le RIF, la CASPE, le rectorat et la région pour la très bonne préparation de cette rentrée qui s'est déroulée dans la sérénité, toujours mieux d'année en année. Cette rentrée a également été marquée par la tenue du forum des associations le samedi précédent et qui fut un beau succès avec plus de 150 associations présentes à ce forum, dont 15 % de nouvelles associations. Cela démontre la vitalité du tissu associatif de l'arrondissement et Madame le Maire remercie et salue tous les bénévoles qui forcent l'admiration et qui animent ces associations, qu'elles soient solidaires, culturelles et sportives. Elle remercie également Mme Isabelle VUGHT qui pilote chaque année la préparation de ce moment fort de la municipalité, qui l'a organisé d'une main de maître, ainsi que Mme Adeline GUILLEMAIN pour la partie sport et la partie solidarité et Mme Claire GANNET pour la partie culturelle.

Madame le Maire rappelle que, jusqu'au 23 septembre, les habitants du 9<sup>e</sup> peuvent donner leur 4 préférences parmi 6 projets concernant l'arrondissement dans le cadre du budget participatif du 9<sup>e</sup> pour un total de 170 200 €. En plus du vote en ligne, trois urnes sont mises à disposition dans la mairie, au centre Valeyre et au centre de la nouvelle Athènes, rue de la Tour des Dames. Une exposition présentant les projets était proposée à l'entrée du forum des associations.

Quelques dates à retenir dans les agendas : les journées du patrimoine les 15 et 16 septembre à la Mairie du 9<sup>e</sup> qui sera transformée comme chaque année en ferme pédagogique pour exalter le patrimoine naturel ; seront organisées également des conférences culturelles animées par 9<sup>e</sup> Histoire ; le 19 septembre, exposition d'une artiste coréenne lauréate d'Objectif femmes ; le vendredi 21 septembre et le samedi 22, fête de la gastronomie avec une édition dédiée cette année à la Méditerranée ; le dimanche 23 septembre, la fête du quartier Blanche - Trinité ; le mercredi 3 octobre, réunion publique Pigalle - Martyrs sur la lutte contre les animaux nuisibles ; du 3 au 19 octobre, l'exposition Objectif femmes ; le concert PMO de rentrée aura lieu le 14 octobre à 17h ; fête du quartier Anvers Montholon le 6 octobre, avenue Trudaine et square d'Anvers ; le prochain Paris 9 sortira le 25 septembre et le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le 5 novembre.

## RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

M. Alexis GOVCIYAN souhaite revenir sur le bon déroulement, cette année encore, de la rentrée scolaire et féliciter aussi sa collègue conseillère de Paris pour tout ce travail, un travail d'équipe.

Il rappelle la surveillance des traversées piétonnes qui garantit la sécurité des enfants aux entrées et sorties des écoles. Il y a actuellement 22 points école dans l'arrondissement, ce qui, compte tenu de sa taille est assez équilibré. Il remercie les services de police pour avoir tenu compte des remarques que sa collègue Mme Gypsie BLOCH avait formulées pour que les situations de différents points soient aussi équilibrées et aussi efficaces que possible.

Le printemps et l'été ont été particulièrement cléments ce qui a causé, et ce n'est pas fini, beaucoup de nuisances et beaucoup de plaintes de riverains qui concernent des nuisances sonores liées à l'exploitation des terrasses, des bars, des restaurants, des hôtels qui accueillent des clients de plus en plus nombreux. Autrefois concentrées dans certaines rues, ces nuisances que l'on observe sur toute l'agglomération parisienne nécessite, outre l'intervention des forces de police, de plus en plus d'initiatives de la mairie d'arrondissement. Cela mobilise beaucoup d'énergie avec parfois beaucoup de complications puisque les services de la Mairie de Paris ne sont pas en mesure de répondre à toutes les sollicitations, ce qui est assez problématique. Des réunions, des rencontres régulières ont lieu, certaines ont déjà eu lieu, d'autres sont programmées comme le matin même une réunion de médiation. Elles visent à essayer d'équilibrer les relations entre les riverains et les établissements comme certains hôtels ou commerces.

Un autre problème récurrent qui prend de l'ampleur depuis plusieurs mois, c'est la présence croissante sur le domaine public de personnes à la rue qui s'installent avec des affaires et objets divers, et dont pour certains l'assistance et la prise en charge sont aujourd'hui quasi inexistantes. La non réponse de ceux qui sont en charge de ces questions interpelle les élus, ce qui fera l'objet d'un vœu déposé au nom de l'exécutif municipal, il sera discuté au cours de ce conseil. Les situations des personnes à la rue seront également abordées dans le cadre de la prochaine réunion de coordination des maraudes sociales qui se tiendra le 4 octobre. C'est une question humaine. C'est une question éminemment importante qui touche et interroge les élus, ils attendent des solutions car au-delà de la question à la fois de salubrité, d'espace public, de propreté, etc., il s'agit au fond d'un véritable drame qui se joue et pour lequel ceux qui sont en charge de ces questions semblent plutôt spectateurs. Il faudrait qu'ils deviennent enfin acteurs et agissent pour régler ces problématiques.

M. Alexis GOVCIYAN veut livrer une information particulièrement importante en cette rentrée. Au mois de mai dernier, Madame le Maire a écrit au Préfet de police, M. Michel DELPUECH, pour lui demander que la mise en place de la police de sécurité du quotidien dans le 9<sup>e</sup> conduise à une véritable hausse des effectifs de police et à leur mobilisation, non plus sur des tâches indues mais bien sur le cœur de métier de policier : patrouiller sur le terrain, assurer une présence et garantir la protection de la sécurité physique des citoyens. Dans cette perspective, Madame le Maire, à juste titre sollicitait la création d'une Brigade Territoriale de Contact, une BTC, dans les périmètres de la place Clichy et place Pigalle car c'est là où les problématiques sont aussi importantes, ainsi que le faubourg Montmartre. Ces deux zones concentrent un grand nombre d'établissements de nuit avec toutes les populations que cela peut drainer et des nuisances et trafic qui peuvent y être associés. Madame le Maire a beaucoup fait depuis son arrivée pour renforcer la sécurité avec le groupement de sécurité territoriale dans le sud de l'arrondissement, du côté des grands magasins où les choses se sont beaucoup arrangées et où beaucoup de questions de sécurité ont été réglées. Cette Brigade Territoriale de Contact sera présente puisque le Préfet de police a répondu par un courrier le 20 juillet pour informer les élus qu'elle sera opérationnelle d'ici le 1<sup>er</sup> octobre. Il y aura suffisamment de policiers en renfort pour épauler les effectifs de police du commissariat.

Ces brigades contribueront à resserrer les liens entre la police et la population et à renforcer la sécurisation des quartiers, ce qui est l'objectif premier d'une telle initiative. Quatorze fonctionnaires de police rejoindront prochainement les équipes de l'arrondissement. Cette bonne nouvelle illustre encore une fois la grande qualité de l'engagement et le professionnalisme dont font preuve au quotidien les équipes de la préfecture de police et les commissariats centraux que M. Alexis GOVCIYAN souhaite remercier au nom de Madame le Maire, pour leur travail quotidien et pour le lien privilégié tissé avec à la fois le commissariat central mais avec toutes ses équipes. Il pense que cette nouvelle brigade qui sera opérationnelle d'ici le 1<sup>er</sup> octobre mérite d'être signalée.

Madame le Maire remercie Monsieur le Premier adjoint d'avoir rappelé très justement les défis auxquels les élus font face sur l'espace public et les problématiques pour lesquelles il faut être d'une vigilance absolue. Elle se réjouit de la création des deux BTC sur Pigalle et sur le Faubourg Montmartre et le renfort d'effectifs sensible depuis 4 ans au commissariat du 9<sup>e</sup> arrondissement. Il répond à un véritable besoin de l'arrondissement.

### RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO, sur les questions de propreté, souhaite aborder trois points. D'une part, un bilan sur l'été qui n'est jamais une période très facile pour les services de propreté parce que l'on a des Parisiens en vacances mais on a aussi beaucoup de touristes et des agents des services de la propreté en vacances en juillet et en août. Au mois de juillet on se rend compte que de plus en plus de Parisiens restent à Paris, donc les effectifs par rapport à la population encore présente sont largement insuffisants. On fait à peu près le même bilan tous les ans et pourtant on voit que la direction de la propreté, au niveau central, a du mal à s'organiser. Ce qui est encore demandé cette année, c'est qu'il y ait des appels au privé, notamment pendant cette période, au moins pour aider sur la collecte des encombrants qui est vraiment très soutenue avec des périodes de déménagement ou autres. On se retrouve avec des week-ends où les agents de propreté n'arrivent plus à gérer des encombrants qui restent trois, quatre et cinq jours dans la rue, ce qui n'est vraiment pas acceptable. On demande donc que des missions privées puissent venir en aide aux effectifs, on le demande depuis longtemps mais ce n'est toujours pas accepté par la mairie centrale. Cela laisse une image assez regrettable pour les Parisiens et pour les touristes.

Un point plus positif, ce sont les nouveaux plans de lavage qui ont demandé un gros travail depuis fin 2015, travail enfin abouti. Comme annoncé, après un test tout l'été, ils sont en action depuis le 3 septembre. Ce sont donc des nouveaux plans de lavage sur l'ensemble de l'arrondissement, chose qui n'avait jamais été réalisée à Paris. Les services ont travaillé depuis un an et demi et maintenant les trottoirs pairs et impairs sont lavés le même jour, des tronçons de rue sont également lavés le même jour, à part quelques-unes découpées en deux, comme la rue Rochechouart ou la rue Jean-Baptiste Pigalle. Auparavant elles étaient découpées en 6 ou 7 tronçons, avec des tronçons non réalisés à cause de pannes de matériels ou autres. On devrait avoir les premiers retours d'ici deux à trois mois pour voir si ces nouveaux plans de lavage sont efficaces, il faut espérer que les premiers retours seront bons.

Troisième point : la répartition en trois secteurs des collectes des multi matériaux pour préparer l'extension du tri qui aura certainement lieu début 2019 et pour anticiper le flux supplémentaire sur l'arrondissement. Les services de propreté ont découpé le territoire en trois secteurs, au lieu de deux auparavant. Le quartier Opéra et les quartiers du faubourg Montmartre vont passer en collecte différenciée par rapport aux deux autres secteurs de l'ouest et de l'est de l'arrondissement. Ce sera mis en place, progressivement, à partir du mois de novembre. Une communication sera faite par la mairie d'arrondissement dans le magazine et les services vont aller coller des affiches sur chacun des immeubles et aller à la rencontre des gardiens, des gardiennes et des personnes sur le terrain pour arriver à mettre en place ce troisième secteur de collecte. Les services vont les accompagner et on aura les premiers résultats au mois de novembre ou décembre.

Sur les travaux, l'arrondissement a subi des travaux tout l'été, certains encore en cours. Les travaux de la rue des Martyrs avancent bien, les agents travaillent sur la portion entre la rue Manuel et la rue Clauzel. L'arrosage automatique est en cours, ensuite la terre végétale sera posée et les plantations arriveront fin octobre, début novembre. Il manquera la phase entre la rue Clauzel et la rue de Navarin qui est liée à la restructuration du réseau bus parisien, et notamment avec l'arrivée de la ligne 40, il se peut que ce soit décalé dans le temps mais cette phase est prévue. Elle suivra l'aménagement de la rue Clauzel et la suppression des ralentisseurs pour mettre des coussins berlinois adaptés aux bus. Comme le souhaitait Madame le Maire, un arrêt de bus sera créé la rue Clauzel pour desservir ce secteur.

Des travaux sont en cours devant l'école du 22 rue Rochechouart, avec la pose de l'arrosage automatique qui continue cette semaine, puis pose de la terre végétale et accompagnement des plantations fin octobre. Comme souhaité par Madame le Maire, toute la façade va redevenir végétale puisqu'on va redonner vie aux jardinières d'antan. C'est tout un secteur qui sera plus agréable à vivre. Des travaux vont suivre à l'automne rue Blanche, lourds travaux sur la section entre la rue La Bruyère et la place Blanche qui vont s'échelonner sur 6 à 8 mois sur l'année 2019. La municipalité accompagnera les riverains et les commerçants qui vont subir ces nombreux travaux. Il y aura également le parvis Notre-Dame-de-Lorette, la rue Bourdaloue et on espère aussi l'extension de la zone 30 sur le centre de l'arrondissement qui devrait suivre en sachant que, pour l'instant, les équipes travaillent sur le nord-est de l'arrondissement avec le quartier Trudaine Rochechouart.

Madame le Maire ajoute que ces travaux très lourds doivent permettre de proposer aux habitants un cadre de vie plus apaisé, avec moins de bruit, moins de circulation, plus de végétalisation. Il est important de souligner, pour la rue des Martyrs, que le calendrier est maîtrisé. Peut-être a-t-on vu quelques aléas techniques au début du mois de juillet avec des travaux interrompus mais les retards ont été comblés pendant les mois de juillet-août, le calendrier est aujourd'hui maîtrisé. Arriveront ensuite les travaux rue Blanche qui seront importants et les riverains seront consultés et informés à chaque étape. Madame le Maire retient qu'à la Toussaint, les travaux du parvis de Valeyre seront définitivement achevés. Concernant la propreté, elle a interpellé l'adjoint à la Maire de Paris au milieu de l'été pour s'étonner une fois de plus de l'état d'insalubrité dans lequel se trouvait Paris.

Un constat qui démontre un manque de personnel absolument flagrant, une pénurie en matériel et une organisation structurelle des services de propreté qui ne répond plus aux attentes des Parisiens et des visiteurs très nombreux au moment de l'été. Cette interpellation écrite n'a pas reçu de réponse pour le moment mais elle ne doute pas qu'en Conseil de Paris, cette demande sera renouvelée parce que la situation n'est pas acceptable.

Madame le Maire passe au point 4 avec les 4 projets de délibération du Conseil de Paris qui intéressent le 9<sup>e</sup> sans relever de la compétence d'avis du Conseil d'arrondissement : la DASCO 41G et la DASCO 44G qui concernent des subventions pour le collège Paul Gauguin. La DASCO 45G et la 46G, concernent des dotations de fonctionnement pour les collèges Jacques Decour, Jules Ferry et Lamartine.

Madame le Maire donne la parole à Mme Gypsie BLOCH pour une communication sur la rentrée scolaire 2018-2019 dans le 9<sup>e</sup>.

Mme Gypsie BLOCH confirme que, comme Madame le Maire l'a mentionné, la rentrée 2018 s'est extrêmement bien passée. Comme à son habitude, elle sillonne les rues de l'arrondissement pour passer dans chacune des écoles et chacune des cités scolaires de l'arrondissement à la rencontre des élèves, de leurs parents et des équipes pédagogiques pour faire le point sur la rentrée qui est un moment important de la vie de l'arrondissement. On a pu constater la différence d'animation et de vie entre la dernière semaine d'août et la première semaine de septembre avec le retour des écoliers. Mme Gypsie BLOCH souhaite remercier les agents du relais info familles qui, pendant tout l'été, ont continué à inscrire des élèves qui ont pu être placés dans les écoles entre le 28 août et le 3 septembre, travail très important et très minutieux. Ont donc été accueillis en maternelle et en élémentaire cette année 3 500 élèves contre 3 600 en 2017, donc une baisse de 100 élèves constatée sur l'arrondissement. Effectivement, la presse s'est fait écho en cette rentrée du nombre d'élèves qui diminue et qui continue de diminuer de manière assez inquiétante sur Paris et qui montre bien la difficulté qu'ont les familles à vivre dans Paris, à se loger dans Paris, donc à y scolariser leurs enfants. Concernant les fermetures ou les ouvertures de classes, le travail sur l'organisation de l'école polyvalente au 5 rue Milton avec la fermeture d'une classe maternelle s'est poursuivi pour arriver à une école de 13 classes, dont une structure pédagogique qui devient tout à fait logique pour une école polyvalente. Une classe élémentaire a été fermée à l'école du 21 rue Milton, dans la poursuite des discussions engagées avec le directeur et l'équipe pédagogique pour alléger les effectifs de cette école, la plus grosse école élémentaire du 9<sup>e</sup>, et pour permettre d'accueillir davantage d'enfants dans la classe internationale, d'élèves non francophones en UPE2A. Fermeture également d'une classe à la maternelle rue Blanche compte tenu d'une baisse des effectifs sur ce secteur constatée depuis 2 ans. Ces fermetures ont été totalement accompagnées. On constate une moyenne de 26 élèves par classe en maternelle et 25 élèves par classe en élémentaire, ce qui permet une rentrée tout à fait confortable aux élèves de l'arrondissement. De nouveaux directeurs et directrices en école maternelle élémentaire ont été accueillis suite au mouvement de fin d'année, à la maternelle de la rue Clauzel, un nouveau directeur à l'élémentaire de la rue Turgot, une nouvelle directrice à l'école élémentaire de la rue Chaptal, à la maternelle rue Blanche.

À noter également quelques mouvements au niveau des cités scolaires et des lycées avec un nouveau proviseur pour le lycée Lamartine, au lycée Condorcet, ainsi que deux nouveaux responsables éducatifs ville, donc en charge du périscolaire sur l'école élémentaire rue Turgot et sur l'école élémentaire rue Clichy.

S'agissant des travaux, comme chaque année, les deux mois d'été sont mis à profit pour effectuer des travaux d'envergure dans les écoles. Les chantiers les plus importants concernent notamment l'école élémentaire rue Buffault où le 4<sup>e</sup> étage a été réaménagé entièrement afin de permettre aux élèves d'avoir accès à une salle informatique dont ils ne disposaient pas jusqu'à présent. Deux gros chantiers également au groupe scolaire Chaptal et à la maternelle Grange Batelière pour les mises aux normes électriques. Il faut aussi mentionner les travaux menés sur deux écoles suite aux contentieux hérités en 2014 à l'école du 68 rue Rochechouart à la maternelle et à l'école élémentaire rue de la Tour d'Auvergne où les travaux ont été effectués suite aux infiltrations et fuites dans les écoles avec détérioration des murs et des locaux. On pense être au bout de ces 3 années de recherches de fuite, d'intervention. Ces écoles étaient neuves. Comme cela a été évoqué, on peut citer au niveau des collèges et lycées, la rénovation du réfectoire au collège Decour et au lycée Lamartine, des travaux d'envergure avec la rénovation du théâtre et des toilettes dans la cité scolaire. Pour la cité scolaire Decour, de gros travaux sont prévus, ils vont durer plusieurs années et devraient commencer en 2020 après les études et lesancements des marchés, comme Madame le Maire s'y est engagée.

Madame le Maire indique que les études seront lancées fin 2018, l'appel à projet en 2019, avec une exécution de travaux en 2020 pour 2 ans. Effectivement, ce sont des travaux extrêmement conséquents, il s'agit de la plus grosse cité scolaire de Paris en termes de superficie et qui demande des travaux de réaménagement d'une grande ampleur. Ce sont des millions d'euros de travaux.

Mme Gypsie BLOCH poursuit en indiquant que le travail mené depuis 3 ans sur la carte scolaire continue à porter ses fruits puisque cette année il n'y a eu que 46 demandes de dérogation à examiner contre 85 en 2015.

Elle profite de cette communication sur la rentrée pour parler d'un projet qui tient extrêmement à cœur des élus, l'ouverture d'une classe d'accueil pour les enfants atteints de troubles autistiques intégrés dans une école maternelle. Ce projet avance toujours avec le soutien entier et total du rectorat et bien évidemment du gouvernement mis en place depuis 2017. La difficulté aujourd'hui est due au financement d'un tel projet mais il faut garder espoir car les choses avancent bien.

Au sujet de la restauration, car c'est un moment important pour les élèves dans leur journée, et un sujet sur lequel la municipalité passe beaucoup de temps et sur lequel elle met beaucoup d'énergie, le bien manger, ce n'est pas seulement le jour de la fête de la gastronomie, mais c'est tous les jours. En 2018, ont été engagés de nouveaux projets pour de nombreux progrès dans la restauration scolaire du 9<sup>e</sup> arrondissement. Mme Gypsie BLOCH rappelle l'adhésion à la démarche « Mon Restau Responsable » de la fondation Hulot ainsi qu'un projet qui a beaucoup occupé et qui donne toute satisfaction, la signature du partenariat avec « le Chaînon Manquant » pour redistribuer les plats non consommés, en l'occurrence pour les mineurs migrants du centre géré par Coallia à la cité Charles Godon.

C'était vraiment un projet important et assez difficile techniquement à mettre en place et les choses se passent extrêmement bien. Toutes les visites dans ce centre montrent à quel point le système fonctionne très bien et les repas sont vraiment très bien accueillis et très utiles. Il a été mis en place une fois par semaine un repas végétarien avec de nombreuses découvertes culinaires pour les élèves, de nombreuses tentatives de plats un petit peu différents dont certains avec beaucoup de succès, d'autres un petit peu moins, il faut le dire. Les équipes de la caisse des écoles sont toujours très à l'écoute du retour des élèves et dès qu'un plat ne plaît pas ou plaît moins, il est amélioré, changé et retravaillé. A également été généralisée dans toutes les écoles élémentaires, la mise en place de goûters gratuits pour les familles, pour tous les enfants qui restent après 16h30. Un nouveau marché d'approvisionnement a été passé pour atteindre le taux de 50% d'alimentation durable dans les menus proposés aux élèves du 9<sup>e</sup> arrondissement. Pour savoir ce qui plaît ou ce qui plaît moins dans ce temps du midi, on réalise des enquêtes de satisfaction auprès des élèves par une diététicienne qui va au contact des élèves pour leur poser des questions. Les résultats de ces questionnaires sont à la fois comparés école par école et affichés et communiqués aux élèves et leurs familles.

De nouvelles initiatives vont être lancées en cette rentrée, notamment l'organisation de portes ouvertes pour les familles pour que les parents puissent, en plus de venir partager le repas avec leurs enfants à la cantine, découvrir les cuisines et les équipes qui préparent ces repas. Cela débutera la semaine suivante avec l'école rue de la Victoire. Est également mise en place une commission des menus pour valider les menus tous les deux mois avec les élèves, les parents d'élèves qui souhaiteront y participer, les directeurs d'école, les REV pour que chacun puisse s'exprimer sur les menus proposés avec la généralisation de gâchimètres, pour aller encore plus loin dans la démarche de tri des biodéchets. Cette démarche est une démarche vraiment éducative et pédagogique vis-à-vis des enfants. L'idée est de mesurer avec eux et prendre conscience du gâchis qui peut être fait sur les repas.

Au titre d'une expérimentation assez nouvelle, une séance ayant été faite l'année dernière qui s'est extrêmement bien passé, il a donc été décidé de l'expérimenter : l'éducation alimentaire en musique. L'idée est de faire passer des messages aux élèves avec des chansons, de la musique, sur le temps du déjeuner. Cette expérimentation va être poursuivie et généralisée puisque l'on a constaté que les élèves retiennent très bien les messages nutritionnels qui leur sont passés de cette manière.

Madame le Maire remercie Mme Gypsie BLOCH pour ce rapport très complet.

Mme Pauline VÉRON la remercie également pour cette communication très complète. Effectivement, la rentrée s'est bien passée, elle a pu le constater aussi de son côté. Dans un contexte très différent de celui du temps de M. Jacques BRAVO lors de la construction des écoles pour accueillir les enfants. C'est un autre cycle, celui d'une décline démographique qui existe partout en France mais qui est, il est vrai, plus forte à Paris qu'ailleurs, c'est un autre contexte. Cela permet d'aborder la rentrée avec une pression moindre sur le nombre d'élèves à accueillir et pouvoir travailler sur le qualitatif. Elle remercie pour tous ces éléments positifs.



Au sujet des travaux faits tous les étés dans les écoles de Paris, et notamment dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, elle espère des aménagements des cours de récréation, comme cela a commencé dans d'autres arrondissements avec des cours oasis, qui sont des cours plus végétalisées pour apporter plus de fraîcheur au moment des pics de chaleur dans Paris. Il faut anticiper cela et étant au conseil de l'école de la rue Rochechouart, elle sait qu'il y a un projet de végétalisation du mur pignon du centre Valeyre, c'est très bien, cela fait partie des choses qui vont dans le bon sens. Les changements de directeurs font partie de la vie des agents publics, comme les REV. Elle espère, notamment dans les écoles élémentaires, un partenariat, un travail plus en commun entre les REV et les directeurs d'école, dans les conseils d'école pour travailler sur un projet global dans l'école, que ce soit sur le temps scolaire ou sur le temps périscolaire. Cela avance de ce côté-là également, donc tout se présente bien.

Madame le Maire rappelle que l'objectif depuis 4 ans est d'articuler le périscolaire et le scolaire, que ces deux mondes qui s'ignoraient jusqu'alors puissent travailler ensemble dans le seul intérêt des enfants et de leur réussite. Et c'est vrai que petit à petit, d'année en année, en faisant des changements, des améliorations, il y a quelques avancées notables. Mais il faut aller plus loin, peut-être revenir sur la maquette des rythmes scolaires, mais c'est un autre débat. Cela se passe mieux à l'école avec quand même un bémol : 3 000 enfants sortent du système scolaire parisien chaque année, ce qui préoccupe tous les élus autour de cette table. Ce sont 20 000 enfants qui n'auront pas pris le chemin de l'école entre 2010 et 2020 à Paris, c'est un chiffre extrêmement préoccupant. Il faut remettre la famille au cœur de la Ville de Paris pour accompagner le développement des familles, ce sont des défis qui sont à relever pour les prochaines années.

Cette communication est sans vote.

DÉLIBÉRATION 09.2018.078 (2018.DAC.186) - SUBVENTIONS (240.000 EUROS) CONVENTION ET AVENANTS À CONVENTIONS AVEC DIX STRUCTURES CULTURELLES DANS LE CADRE DE L'ART POUR GRANDIR ET DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose qu'il est proposé de voter une subvention pour une association qui s'appelle l'Art pour Grandir et qui travaille dans le cadre d'un projet avec le collège Jacques Decour, avec des ateliers musicaux. Cette association qui regroupe l'ensemble des talents lyriques, est localisée dans le 9<sup>e</sup> arrondissement et a pour objectif de promouvoir la musique instrumentale et vocale des 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles. Elle travaille sur un projet avec le collège Decour depuis 2 ans pour leur faire découvrir les ensembles musicaux. La subvention proposée ici est à hauteur de 5 000 € et Mme Gypsie BLOCH invite à voter pour cette subvention.

Mme Claire GANNET veut signaler que le travail de M. Christophe ROUSSET est très reconnu à la fois sur le plan national et international, c'est un honneur d'avoir cette association dans l'arrondissement.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAC.186.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.079 (2018.DFPE.52) - SUBVENTIONS (3 827 829 EUROS), AVENANTS N° 2 ET AVENANT N° 1 À L'ASSOCIATION CRESCENDO (11<sup>E</sup>) POUR SES 18 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteuse : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH explique que cette subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 pour l'association Crescendo est votée chaque année, subvention relative à deux établissements de multi-accueil dans l'arrondissement. Le premier est l'établissement Globe-trotter situé rue le Peletier, un établissement de 31 places. Le deuxième établissement est l'établissement Charivari, situé 12, rue Fromentin, un établissement de 33 places dont la particularité est d'accueillir des enfants porteurs de handicap ou de troubles du comportement, qui a un projet d'établissement très intéressant, qui accueille les enfants de l'arrondissement dans de très bonnes conditions. Mme Gypsie BLOCH veut ajouter une remarque très positive sur le taux de fréquentation de l'équipement au 42, rue le Peletier qui est de 91 %, et les féliciter pour ce taux de fréquentation vraiment très bon et qui remplit les objectifs qui leur avaient été assignés. Elle invite donc à voter les deux subventions, c'est-à-dire 335 015 € pour l'établissement rue le Peletier et 222 611 € pour l'établissement de la rue Fromentin.

Mme Pauline VÉRON indique que son groupe votera cette délibération qui prévoit des subventions de la Ville de Paris à ces deux établissements d'accueil de la petite enfance du 9<sup>e</sup> arrondissement qui ont trouvé toute leur place dans le quartier. Ils existent depuis quelques années, peut-être pas aussi longtemps que d'autres, mais ont développé leur projet spécifique, elle veut continuer à soutenir ces deux crèches.

Madame le Maire ajoute que Crescendo est un partenaire très fort avec lequel on a plaisir à travailler et elle veut saluer leur travail exemplaire en matière d'accueil des enfants porteurs de handicap. Elle a beaucoup travaillé avec Mme Sandrine DELPEUX qui a dirigé pendant longtemps cette crèche, sur ce projet sur les troubles autistiques qui, espère-t-elle, va voir le jour, dans une école maternelle de l'arrondissement.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DFPE.52.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.080 (2018.DDCT.130) - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉTERMINATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS D'ANIMATION ET DE GESTION LOCALES 2019.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris.

DÉLIBÉRATION 09.2018.081 (2018.DDCT.131) - ÉTATS SPÉCIAUX D'ARRONDISSEMENT - DÉLIBÉRATION CADRE-INVESTISSEMENT 2019.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris.

M. Jean-Baptiste de FROMENT rappelle que, chaque année, il a l'occasion de dire au nom de l'exécutif municipal qu'il n'est pas tout à fait d'accord avec la première des délibérations. Il s'agit des clés de répartition des dotations d'animation et de gestion locales, il y a des critères socio-économiques qui rentrent en jeu auxquels l'exécutif ne s'opposera pas.

Mais il milite chaque année pour que d'autres critères puissent également être pris en compte. Le 9<sup>e</sup> arrondissement a des spécificités qui semblent justifier une dotation plus importante que ce qui lui est alloué. Il n'y a pas de drame puisque les dotations sont stabilisées. Il y a deux arrondissements bénéficiaires dont le 9<sup>e</sup> ne fait pas partie. Il y en a 18 qui restent à l'identique par rapport à l'année dernière parce qu'il y a une espèce de mesure compensatoire. Ce n'est pas dramatique. Mais encore une fois, il aimerait bien que cette clé de répartition soit révisée. Donc il propose de voter contre la première délibération. La seconde délibération concernant la section investissement des états spéciaux d'arrondissement, il est possible de voter pour.

Mme VÉRON constate qu'il y a un désaccord sur un critère qui ne concernerait pas que le 9<sup>e</sup> parce que des touristes, il y en a aussi dans d'autres arrondissements. Mais effectivement, il y a désaccord entre la Mairie de Paris et la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement sur la façon de calculer cette dotation. Son Groupe votera pour.

Mme Isabelle VUGHT observe que dans cette DDCT.130, il est aussi fait mention des crédits destinés aux conseils de quartier, des crédits d'investissement qui sont de 3 306 € par conseil de quartier. Elle pense que ça fait plus d'une dizaine d'années que ces crédits n'ont jamais été réévalués. Elle appelle à une réflexion sur les dotations financières des conseils de quartier entre le fonctionnement et l'investissement.

Madame le Maire la remercie de cette remarque complémentaire tout à fait judicieuse.

**Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2018.DDCT.130.**

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DDCT.131.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.082 (2018.DDCT.132) - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ POUR L'ANNÉE 2019.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris.

DÉLIBÉRATION 09.2018.083 - INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS 2019 DONT LE CONSEIL DU 9<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT A LA CHARGE.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris.

M. Jean-Baptiste de FROMENT note que le sujet est lié aux délibérations précédentes puisqu'il s'agit là aussi de regarder sur quelle base on va construire les états spéciaux d'arrondissement et notamment celui du 9<sup>e</sup> l'année prochaine. La dotation de gestion locale repose sur le nombre d'équipements de proximité de l'arrondissement. Il y a quelque chose de remarquable cette année, c'est que l'arrondissement passe de 75 équipements de proximité l'année dernière à 84, ce qui veut dire que beaucoup de choses se sont passées et sont en train de se passer dans l'arrondissement.

On compte 9 nouveaux équipements de proximité. Beaucoup d'établissements correspondent à des jardinières, à la végétalisation en cours, rue des Martyrs, rue Bourdaloue, le parvis de Notre-Dame-de-Lorette, la rue Blanche, etc. Il y a les Poussins du 9, l'équipement RAM-RAP petite enfance situé à la mairie. C'est le signe d'un dynamisme et du fait que les choses avancent parce qu'il est assez rare d'avoir une telle évolution du nombre des équipements de proximité en un an.

Madame le Maire espère pouvoir ajouter l'an prochain les deux nouvelles salles de sport dans le centre de la nouvelle Athènes attendues depuis l'inauguration de ce centre. Elle rappelle que ce sont 1 000 m<sup>2</sup> laissés vacants.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DDCT.132.**

**La délibération 09.2018.083 est adoptée à l'unanimité.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.084 (2018.DVD.62-1) - DÉVELOPPEMENT DU SERVICE DE VÉHICULES PARTAGÉS (SVP) À PARIS. FIXATION DES TARIFS DE REDEVANCE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LES EMBLEMES DÉDIÉS.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2018.085 (2018.DVD.62-2) - DÉVELOPPEMENT DU SERVICE DE VÉHICULES PARTAGÉS (SVP) À PARIS. AVENANT N° 1 AVEC LA SOCIÉTÉ ZIPCAR ET AVENANTS N° 2 AVEC LES SOCIÉTÉS COMMUNAUTO ET UBEEQO AUX CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES STATIONS EN VOIRIE PROLONGEANT LEUR DURÉE.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN note que le marché vient à expiration et qu'il est temps qu'une telle délibération soit présentée, parce que dans quelques semaines, cela aurait été trop tard, il est bien de découvrir cette délibération. Aujourd'hui, les places de stationnement sur voirie pour les véhicules partagés sont au nombre de 226 et devraient s'élever demain à 1 000 à peu près. L'exécutif est convaincu de la nécessité de développer l'offre de mobilité partagée portée par Madame le Maire. Mais cette délibération apparaît quelque peu incohérente et rédigée dans la précipitation, c'est un avenant pour prolonger de 8 mois les conventions actuelles qui se terminent en octobre 2018, c'est-à-dire demain matin. Aucun élément sur la cohérence entre l'autopartage dit « en boucle » et les solutions d'autopartage qui vont être développées à Paris pour remplacer ou compenser Autolib' dont la question n'est toujours pas réglée. Tout semble être fait dans l'urgence, dans la précipitation et sans vision d'ensemble pour réduire la pollution et engager la transition vers la mobilité non polluante, défendue également par Madame le Maire. Même les niveaux de redevance demeurent incompréhensibles. Un article dans un journal économique paru le matin les a qualifié « d'usine à gaz ». Donc tout devrait inciter à rejeter cette délibération. Néanmoins, l'exécutif étant globalement favorable à l'autopartage, M. Alexis GOVCIYAN préconise l'abstention.

Mme Pauline VÉRON confirme qu'il s'agit de prolonger un contrat avec trois entreprises qui proposent de l'autopartage depuis de nombreuses années à Paris, il y en a déjà dans le 9<sup>e</sup> et cela existait déjà dans la précédente mandature et se développe de plus en plus. C'est le fait de louer une voiture à un endroit et de la ramener au même endroit, ce qui n'est pas tout à fait pareil que ce qui va être développé, c'est-à-dire de la voiture en partage, mais un peu sur le modèle des vélos en libre-service, c'est-à-dire qu'on loue une voiture et on la laisse là où on va, puis quelqu'un d'autre la prend. De même que pour les scooters électriques en libre-service. Cela se mettra en place dans les semaines qui viennent. Ça va dans l'idée de remplacer Autolib' même si évidemment rien ne sera exactement comme Autolib', c'est un autre service qui existe depuis longtemps et qui fonctionne bien à Paris, puisque les chiffres montrent qu'une clientèle fidèle utilise ces véhicules. Par exemple, il y a un parking pour ces voitures-là rue Milton. Donc il s'agit à la fois de prolonger et de faire un nouvel appel d'offres pour augmenter l'offre de ces voitures partagées. Les études montrent que pour une voiture partagée, cela correspond à peu près à 7 véhicules utilisés de façon individuelle par une famille et permet vraiment de remplacer un usage individuel de la voiture. Son Groupe votera cette délibération qui vise à augmenter l'offre de ce service dans Paris en complément d'autres offres qui existent déjà ou qui vont arriver afin que tout le monde trouve la formule qui lui convienne.

Sur la tarification, c'est une tarification effectivement un peu complexe mais qui est incitative pour certains emplacements parce qu'évidemment certains endroits sont plus attractifs pour y installer des parkings pour ces voitures que d'autres dans Paris. Évidemment, la zone centrale est plus attractive. Ce sont aussi des tarifs attractifs pour que les prestataires développent des véhicules électriques ou hybrides. Donc la redevance est plus ou moins élevée en fonction de la nature des véhicules, d'où la complexité.

Mme Isabelle VUGHT a examiné attentivement cette délibération et ne la votera pas pour trois raisons. La première est qu'elle estime que les prix sont horriblement chers. Elle aimerait savoir qui utilise ce genre de prestation car quand pour deux heures on dit : « Vous pouvez faire vos courses en deux heures, vous en avez pour 10 €. », elle ne sait pas qui peut payer ce genre de prestation. La seconde raison est que le système de tarification des emplacements n'est pas du tout incitatif au développement de ce type d'autopartage. Dans le projet de délibération, il est dit que ce système assez complexe s'inspire des autres capitales, des autres métropoles. Et on a un bel exemple, Bruxelles c'est 25 € par an. Or, à Paris, les prix vont de 100 à 1 500 €. Si on veut développer l'autopartage, il ne faut pas faire payer cher les emplacements aux sociétés qui proposent des places, ce qui fait d'ailleurs que les trois sociétés retenues ont toutes choisi le thermique, c'est-à-dire qu'aucune n'a choisi de payer pour des emplacements de voitures électriques. C'est quand même assez regrettable. Quant au nombre et à la disponibilité des voitures, en allant sur les sites, on constate que ce qu'on peut trouver dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, ce sont deux emplacements pour trois voitures. Mme Isabelle VUGHT juge que le système n'est pas au point, et qu'en tout cas, il mériterait un travail général et une évaluation des prestations actuelles plutôt que de les proroger pour 8 mois, on ne sait pas à quel titre, sauf au titre, effectivement, de la précipitation.

M. Jean-Baptiste de FROMENT partage ce qui a été dit par M. Alexis GOVCIYAN et par Mme Isabelle VUGHT. Mais quel est le problème ? Aujourd'hui, on a une vraie crise des modes de transport à Paris. On est en recherche d'un nouveau modèle. On a eu la catastrophe Vélib', on a l'arrêt d'Autolib'. Et on s'attendrait à ce que la Maire de Paris, à ce que l'exécutif central parisien remette les choses à plat et nous propose un dispositif d'ensemble qui ait du sens, qui permette d'arriver aux résultats que tout le monde demande, c'est-à-dire la progression de l'autopartage, des véhicules électriques, la diminution de la place de la voiture polluante à Paris mais avec des vraies solutions alternatives et avec un vrai modèle organisé. Or, rien n'est fait. Il nous est proposé une délibération qui consiste simplement à reconduire un petit dispositif qui ne fonctionne pas très bien et qui en effet, est assez cher et pas très incitatif. M. Jean-Baptiste de FROMENT a également consulté un site. À chaque fois que l'on clique, il s'affiche une page « Oups ne marche plus », etc., ça ne marchait pas très bien, et c'était la plus grosse des trois entreprises. C'est profondément décevant et il ne sait pas si la Maire de Paris aura l'audace de faire croire qu'il s'agit d'une réponse à la fin d'Autolib' alors qu'en réalité c'est simplement la reconduction d'un dispositif qui existe depuis Mathusalem et qui est anecdotique. C'est, en tout état de cause, une réponse qui n'est absolument pas à la hauteur des enjeux. Et c'est une bonne raison aussi, une raison de plus, pour s'abstenir et dire qu'on ne peut pas cautionner quelque chose d'aussi lilliputien par rapport aux enjeux du moment.

Madame le Maire confirme que les enjeux en termes de mobilité sont très importants et qu'ils nécessitent une approche globale et à la bonne échelle.

**Un avis favorable est émis par 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) et 11 abstentions sur les projets de délibération 2018.DVD.62-1 et 2018.DVD.62-2.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.086 (2018.DLH.106-1) - RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE 2 LOGEMENTS PLA-I, 71 RUE DE DUNKERQUE (9<sup>E</sup>) ET 4 RUE HALLÉ (14<sup>E</sup>), PAR CARITAS HABITAT - SUBVENTION (11 053 €).

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2018.087 (2018.DLH.106-2) - RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE 2 LOGEMENTS PLA-I, 71 RUE DE DUNKERQUE (9<sup>E</sup>) ET 4 RUE HALLÉ (14<sup>E</sup>), PAR CARITAS HABITAT - GARANTIES D'EMPRUNT PAR LA VILLE (19 345 €).

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2018.088 (2018.DLH.106-3) - RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE 2 LOGEMENTS PLA-I, 71 RUE DE DUNKERQUE (9<sup>E</sup>) ET 4 RUE HALLÉ (14<sup>E</sup>), PAR CARITAS HABITAT - SUBVENTION (55 714 €).

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2018.089 (2018.DLH.106-4) - RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE 2 LOGEMENTS PLA-I, 71 RUE DE DUNKERQUE (9<sup>E</sup>) ET 4 RUE HALLÉ (14<sup>E</sup>), PAR CARITAS HABITAT - GARANTIES D'EMPRUNT PAR LA VILLE (50 425 €).

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET explique qu'il s'agit dans le cadre de cette délibération d'autoriser le conventionnement d'un logement de 18 m<sup>2</sup> dans le 9<sup>e</sup> arrondissement en logement social. Le logement appartient au secours catholique qui doit le louer au réseau CARITAS pour en faire un logement dit « passerelle » dédié aux personnes en très grande difficulté. En parallèle, ces personnes reçoivent un suivi pour favoriser leur intégration sociale. Dans ce contexte et compte tenu de la finalité du logement, elle propose de donner un avis favorable sachant que d'ordinaire, l'exécutif n'est pas enclin à aller dans le sens du conventionnement de petite surface en diffus. Mais compte tenu du contexte particulier, elle propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme Pauline VÉRON se réjouit que, pour une fois, la majorité vote une délibération sur du logement social en PLA-I. Son Groupe votera, comme d'habitude, pour un logement social supplémentaire dans le 9<sup>e</sup>.

M. Jean-Baptiste de FROMENT expose que dans le cadre du débat sur l'exclusion autour de la nuit de la solidarité, on avait fait un certain nombre de propositions au groupe au Conseil de Paris pour développer l'accueil des personnes dans des structures où elles sont accompagnées. C'est un élément clé de sortie de l'exclusion pour ces publics.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur les projets de délibération 2018.DLH.106-1, 2018.DLH.106-2, 2018.DLH.106-3 et 2018.DLH.106-4.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.090 (2018.DLH.218-1) - PROGRAMME D'ACQUISITION 37/39 AVENUE TRUDAINE (9<sup>E</sup>) - MODIFICATION DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR 20 LOGEMENTS SOCIAUX (8 PLA-I, 6 PLUS ET 6 PLS) DEMANDÉE PAR VILOGIA.

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2018.091 (2018.DLH.218-2) - PROGRAMME D'ACQUISITION 37/39 AVENUE TRUDAINE (9<sup>E</sup>) - MODIFICATION DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR 20 LOGEMENTS SOCIAUX (8 PLA-I, 6 PLUS ET 6 PLS) DEMANDÉE PAR VILOGIA.

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET annonce qu'il s'agit dans cette délibération de s'adapter à la modification du financement du programme de logements sociaux au 37/39 avenue Trudaine. Elle va laisser la parole à M. Sébastien DULERMO pour dire quelques mots de ce programme immobilier. Une réunion publique a été organisée le mardi précédent pour informer les habitants sur les travaux qui ont commencé le 6 septembre. Elle précise qu'elle souhaite un avis favorable sur cette délibération.

Madame le Maire note que l'exécutif a beaucoup travaillé depuis 4 ans sur ce programme qui va enfin être concrétisé.

M. Sébastien DULERMO revient sur ce programme bien connu puisque le permis de construire avait été délivré juste avant les élections municipales. C'était un permis de construire sur un projet 100 % de logements, avec 30 % de logements sociaux.

Le projet n'avait pas vraiment été concerté et rejeté par l'ensemble des riverains, il traînait depuis 2011. Il avait fallu un grand nombre d'années avant d'aboutir à un permis de construire qui était contesté. Après discussion avec le promoteur, Nacarat, l'exécutif a remis le projet sur la table avec l'architecte et les riverains pour arriver à une reconstruction du projet et au dépôt d'un nouveau permis établi suite à une concertation et notamment un vote des riverains en décembre 2016.

En 2017, la conception du projet a été retenue avec un vote de l'association des riverains qui a eu toute sa part à la réflexion au même titre que la Mairie du 9<sup>e</sup> et les autres partenaires. Le projet a mis du temps à se construire parce qu'on a voulu qu'il soit bien construit avec les riverains et avec l'architecte des bâtiments de France, avec la commission du vieux Paris. Pendant ce temps, les locaux coûtaient en gardiennage 300 000 € par an depuis 2011, puisqu'il y avait un gardien présent 24/24 sur le site. D'abord, c'est la chambre de commerce et d'industrie de Paris qui a payé les 300 000 € et au bout d'un moment ce fut le promoteur qui payait. Donc pour ne pas avoir ce gardiennage et plus de 6 000 m<sup>2</sup> inoccupés dans le quartier, en lien avec le promoteur Nacarat, Bureaux à Partager a occupé les locaux durant près de 18 mois avec près de 500 emplois journaliers dans le secteur, ce qui a bénéficié à l'économie du quartier, car c'est autant de personnes qui venaient déjeuner le midi dans les restaurants et commerces ou bars de l'avenue Trudaine. C'était sympathique et mettait un peu plus de vie dans le quartier. La semaine dernière s'est tenue une réunion d'information au cours de laquelle le promoteur et l'entreprise sont venus pour expliquer le planning, les travaux qui ont débuté effectivement le 6 septembre par la partie curage à l'intérieur du bâtiment qui ne nécessite pas d'emprise sur voirie. La base vie du chantier sera à l'intérieur des locaux pour minimiser la gêne occasionnée pour les riverains. Ce sont de lourds travaux annoncés pour une durée de 22 mois.

Mme Pauline VÉRON rappelle que c'est une délibération assez technique pour garantir des emprunts et obtenir des subventions de l'État et de la Caisse des Dépôts pour des logements sociaux. Son Groupe votera pour. Bien que M. Sébastien DULERMO ait rappelé l'historique de ce bâtiment avec un permis de construire assez compliqué, elle veut préciser que, certes, Nacarat reste promoteur de cette opération, mais qu'un autre promoteur est venu sur cette opération en 2014-2015 et que si la concertation a pu se passer, c'est, certes, parce que l'exécutif l'a impulsée, mais c'est aussi parce que ce nouveau promoteur a accepté d'entrer dans la discussion alors que Nacarat précédemment n'était pas dans le même état d'esprit. Si M. Jacques BRAVO avait organisé en mairie d'arrondissement des réunions de concertation pour cette parcelle, ce n'était pas très facile quand l'envie de concertation ne vient pas de la part de celui qui porte le projet. Il y a eu un changement d'état d'esprit et Mme Pauline VÉRON s'en félicite. Il est bien d'en avoir profité pour engager des discussions sur ce projet. Mais ce n'était pas faute d'avoir essayé et le permis avait quand même évolué par rapport à l'origine suite à ces concertations. Elle tient à dire qu'il y a eu une volonté de concertation, il y a eu des réunions publiques, il y a eu des évolutions sur ce permis. Il y a eu à l'époque une interrogation juridique très complexe sur la protection Ville de Paris dont bénéficie ce bâtiment, il n'y avait pas de jurisprudence. Tant mieux si le nouveau promoteur était beaucoup plus ouvert et a pu faire cette consultation d'architectes, cela a joué beaucoup dans l'évolution de la gestion de ce dossier.



Madame le Maire précise que la municipalité « n'en profite pas », elle y a travaillé depuis 2014, que ce soit avec le promoteur initial et le nouveau promoteur qui est arrivé fin 2015. Il a fallu le forcer à remettre le projet totalement à plat et cela ne s'est pas fait en un jour. Les élus ont pu mener cette concertation avec les riverains le 10 décembre 2016 et trouver un compromis pour aboutir à un nouveau projet qui puisse convenir avec un permis de construire délivré dans des conditions qui n'étaient pas les mêmes que précédemment, mais en toute sérénité. On espère que les travaux se dérouleront bien, les élus seront attentifs et vigilants à ce que les riverains soient consultés et informés de toutes les avancées de ces travaux et de tous les aléas inévitables quand on mène des travaux de cette ampleur.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur les projets de délibération 2018.DLH.218-1 et 2018.DLH.218-2.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.092 (2018.DLH.234-1) - RENOUELEMENT DE GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDÉES PAR LA VILLE À DIVERS PRÊTS PLAI ET PLUS À CONTRACTER PAR LA SOCIÉTÉ ELOGIE - SIEMP (41.971.161 EUROS).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2018.093 (2018.DLH.234-2) - RENOUELEMENT DE GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDÉES PAR LA VILLE À DIVERS PRÊTS PLS À CONTRACTER PAR LA SOCIÉTÉ ELOGIE - SIEMP (17.660.375 EUROS).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2018.094 (2018.DLH.234-3) - RENOUELEMENT DE GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDÉES PAR LA VILLE À DIVERS PRÊTS PAM ET ECO-PRÊTS À CONTRACTER PAR LA SOCIÉTÉ ELOGIE - SIEMP (11.169.021 EUROS).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose qu'il s'agit d'une délibération qui porte sur le simple renouvellement des garanties d'emprunts pour ELOGIE - SIEMP qui concerne essentiellement l'opération du 10/12 rue du Londres. L'exécutif donne un avis favorable à cette délibération.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur les projets de délibération 2018.DLH.234-1, 2018.DLH.234-2 et 2018.DLH.234-3.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.095 (2018.DLH.238) - MOBILISATION D'UNE PARTIE DES DROITS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX EN FAVEUR DE PROJETS DE LOGEMENTS ACCOMPAGNÉS POUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET indique que par cette délibération il s'agit de développer une politique de logements accompagnés qui consiste à permettre à des personnes en situation de handicap de vivre dans un logement dit ordinaire. Pour cela, la Ville de Paris mettra 70 logements de son contingent à disposition d'opérateurs pour réaliser ce projet.

Elle propose donc de donner un avis favorable à cette délibération et précise qu'il était aussi proposé aux mairies d'arrondissement de mettre des logements à disposition. Elle propose d'attendre d'avoir les premiers retours d'expérience de ce dispositif avant de donner des droits de réservation sur le contingent de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Pauline VÉRON informe que son Groupe votera pour cette délibération qui vise à mettre certains logements du parc social de la Ville aménagés spécifiquement à disposition de personnes en situation de handicap.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DLH.238.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.096 (2018.DAE.29) - SUBVENTION (5.400 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS PRESTATAIRES DE SERVICES ET PROFESSIONNELS LIBÉRAUX DES RUES CAUMARTIN ET ANNEXES POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2017 (9<sup>E</sup>).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2018.097 (2018.DAE.33) - SUBVENTION (11.300 EUROS) À L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DU 2<sup>E</sup> ET DES GRANDS BOULEVARDS POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2017 (9<sup>E</sup>).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2018.098 (2018.DAE.36) - SUBVENTION (7.000 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE LA RUE DES MARTYRS POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2017 (9<sup>E</sup>).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2018.099 (2018.DAE.39) - SUBVENTION (11.000 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE LA RUE VIGNON POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2017 (9<sup>E</sup>).

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET confirme que ces délibérations portent sur les subventions 2016, 2017, 2018 à destination des associations de commerçants qui illuminent les rues de l'arrondissement pour la plus grande joie des grands et des petits lors des fêtes de fin d'année. Elle propose donc de regrouper ces 4 délibérations en une seule puisqu'elles ont toutes le même objet et la même finalité. S'il faut regretter le délai toujours trop long mis pour l'obtention de ces subventions, ce qui rend délicat l'exercice de ces associations de commerçants à travers l'année, force est de reconnaître que par rapport à 2016, les subventions sont soit identiques, soit en hausse. Ainsi, les subventions des associations des commerçants des grands boulevards et de la rue Vignon demeurent stables d'une année sur l'autre avec respectivement 11 300 € et 11 000 €. En revanche, la subvention pour l'association des commerçants prestataires de service et les professionnels libéraux des rues de Caumartin et annexes passe de 4 100 € à 5 400 €, soit une augmentation de 29 % du budget des illuminations.

Également en hausse, la subvention à l'association des commerçants de la rue des Martyrs qui passe de 6 300 à 7 000 €, soit 27 % du budget total de l'association. Cela illustre les efforts déployés par ces associations pour embellir les rues pendant les périodes de Noël et du nouvel an et leur implication dans la vie des quartiers qu'il nous faut continuer à accompagner et à encourager. En conséquence, elle propose de voter en faveur de ces 4 délibérations.

M. Alexis GOVCIYAN est tout à fait d'accord avec sa collègue Mme Sylvie LEYDET pour voter ces délibérations. Toutefois, il souhaite rappeler qu'il s'agit de l'exercice 2017. Ce conseil se tient en septembre 2018 et les subventions seront votées en Conseil de Paris en octobre et avec un peu de chance, elles pourront être réglées avant la fin de l'année. Il estime que c'est la seule autorité publique qui organise le déploiement de subventions à des associations de la sorte. En principe, c'est en amont que l'on prépare les délibérations et que l'on organise des choses. Il faudra quand même changer cela parce que c'est insupportable.

Madame le Maire note que c'est une remarque renouvelée chaque année qui pénalise les commerçants des quartiers qui font ce qu'ils peuvent pour embellir les rues à ce moment particulier de l'année.

Mme Sylvie LEYDET ajoute que, compte tenu des budgets des associations des commerçants qui sont très serrés, ce décalage peut porter atteinte à l'équilibre budgétaire de ces associations.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAE.29.**

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAE.33.**

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAE.36.**

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAE.39.**

**DÉLIBÉRATION 09.2018.100 (2018.DAC.582) - SUBVENTIONS (1.500 EUROS) À DEUX ASSOCIATIONS DU 9<sup>E</sup> DANS LE CADRE DE L'ACTION CULTURELLE LOCALE.**

**Rapporteure** : Mme Claire GANNET, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Claire GANNET indique que, comme chaque année, il nous est proposé d'attribuer une enveloppe de 10 000 € aux acteurs culturels du 9<sup>e</sup> arrondissement au titre de l'amendement BLOCH. En 2018, avec Mme Delphine BÜRKLI, les élus ont choisi de soutenir des associations qui œuvrent pour dynamiser l'offre culturelle du 9<sup>e</sup> à destination de tous les publics. Deux d'entre elles sont aujourd'hui soumises au vote. Tout d'abord, le Chœur François Vercken qui ne compte plus ses participations aux événements de la mairie, tant elles sont nombreuses, notamment lors des cérémonies commémoratives comme ce fut encore le cas le 29 août dernier lors de la commémoration de la libération de Paris.

Pour rappel, le Chœur Vercken est composé d'une cinquantaine de chanteurs, d'une chef de chœur professionnelle qui les encadre et qui leur transmet son savoir et d'une organiste accompagnée d'un assistant pour le maniement des jeux d'orgue. Pour leur permettre d'assurer le bon fonctionnement du chœur et ses représentations, il est proposé de leur attribuer la somme de 500 €. L'autre association concernée par cette délibération porte le nom d'un évènement qui doit en partie son succès au soutien de Mme Madame le Maire, il s'agit de Paris Artistes porté avec talent par Mme Karine PAOLI. En plus de l'organisation de l'exposition parisienne qui est désormais devenue une biennale, Paris Artistes propose chaque année une exposition à la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement intitulé Objectif femmes. Ce rendez-vous culturel de l'année mettra en lumière dans quelques jours des femmes photographes particulièrement talentueuses. Il ne faut pas douter qu'il rencontrera un succès aussi grand que lors des éditions précédentes. Pour que cet évènement puisse s'inscrire durablement dans le temps, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Paris Artistes. Sans réserve, Mme Claire GANNET invite ses collègues, à voter en faveur de cette délibération.

Mme Pauline VÉRON précise que son Groupe votera cette subvention qui fait partie des propositions dans le cadre de l'amendement BLOCH. Effectivement, le Chœur Vercken, on a le plaisir de pouvoir l'entendre à l'occasion des cérémonies et ça donne tout à fait une autre ampleur, une autre profondeur aux cérémonies. C'est important. Il est toujours fidèle au rendez-vous, même au mois d'août. Paris Artistes, effectivement est maintenant un festival parisien avec un évènement à la Mairie du 9<sup>e</sup> qui est très intéressant autour de la photographie.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DAC.582.**

DÉLIBÉRATION 09.2018.101 (2018.DDCT.55) - SUBVENTIONS FONDS DU MAIRE (17 030 EUROS) À HUIT ASSOCIATIONS (9<sup>E</sup>).

Rapporteuse : Mme Isabelle VUGHT, Conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT veut d'abord remercier la générosité des mariés du 9<sup>e</sup> et l'efficacité des adjoints qui les marient puisque les Fonds du Maire s'élèvent, pour cette fois-ci, à 17 030 €, ce qui est un beau résultat, toujours en hausse. Huit associations étaient sélectionnées pour bénéficier de ces fonds. Cinq d'entre elles sont plutôt dans le domaine de la solidarité et trois sont des associations qui font des actions plus culturelles, festives. L'association Le petit escargot qui fait des séances de découverte du théâtre à la Mairie du 9<sup>e</sup> pour les enfants ; ensuite, l'association Crescendo à laquelle il est proposé d'accorder une subvention pour ce qu'elle fait aux Poussins du 9. Ensuite, l'association Phoenix et Dragon. C'est une association qui aide les femmes qui ont été victimes du cancer et qui participe chaque année à la Vogalonga qui est une course en bateau à Venise. Ensuite, l'association Espace, bien connue, à laquelle il est attribué une subvention assez importante de 3 000 €. C'est elle qui réalise le ramassage des mégots qui sont récupérés dans les cendriers de rue et leur retraitement. Ensuite, deux associations de solidarité : Trinité solidarité qui organise beaucoup d'actions du côté de l'église de la Trinité, et l'association Café accueil gens de la rue qui agit plutôt dans d'autres parties de l'arrondissement Notre-Dame-de-Lorette et plus au nord.

Comme tous les ans, il est demandé d'aider la Ferme d'Ecancourt qui organise la ferme dans la Mairie du 9<sup>e</sup> la semaine prochaine et qui pourra être visitée par tout le monde ce week-end. Pour terminer, l'association Faites le 9 qui participe à de très nombreuses activités festives et culturelles organisées à la mairie : la chasse au N'Œufs depuis 3 ans, mais aussi le salon du livre pour enfants, la journée des familles, des conférences pour les seniors, des initiations informatiques et la liste n'est pas terminée. Mme Isabelle VUGHT demande de voter cette délibération.

Madame le Maire précise que les Petits escargots organisent leurs ateliers de théâtre pour les enfants des centres de loisirs pendant les vacances scolaires ou certains mercredis après-midi. La Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement les propose au centre de loisirs et ces ateliers rencontrent un vrai succès.

Mme Pauline VÉRON observe que c'est une délibération qui reflète les choix du Maire du 9<sup>e</sup> pour donner des subventions à des associations du 9<sup>e</sup>. Sur la plupart, la grande majorité, il n'y a pas de remarque particulière. C'est bien de financer des opérations faites en partenariat avec des associations du 9<sup>e</sup> ou pour soutenir des associations locales. Elle remarque que pour l'association Faites le 9, c'est un peu particulier puisqu'en fait, dans le dossier, il y a marqué à plusieurs reprises que l'association demande une subvention de 1 500 € et il lui est attribué une subvention de 2 530 €. Donc c'est toujours un peu curieux de voir que ça ne correspond pas à ce que demande l'association, on lui donne beaucoup plus. Elle voit aussi que dans la fiche de présentation, il n'y a pas l'objet prévisionnel de l'association, il n'a pas été transmis à la Mairie de Paris bien que réclamé à plusieurs reprises à l'association mais non communiqué. Finalement, on se prononce pour cette association et, même si le document n'est pas obligatoire, il est quand même mieux de savoir ce qui est prévu dans les années qui viennent. On n'a pas sur cette association ce qu'il faudrait. Toutefois, son Groupe votera pour compte tenu des autres propositions de subvention aux autres associations. Mais elle souhaitait faire cette remarque et que ce soit noté au compte-rendu du Conseil d'arrondissement.

Madame le Maire pense que Mme Isabelle VUGHT saura la rassurer sur le choix et le montant qui est accordé à cette association connue depuis 2014 dans l'arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT indique avoir eu la même réaction. Le montant correspond évidemment au montant demandé et qui recouvre toutes les activités déjà précisées, et pas seulement la chasse aux œufs qui correspondait à la première mention financée. Pour ce qui est de l'aspect des documents demandés en cas de subvention, elle considère que toutes les associations doivent présenter des dossiers corrects et complets. Elle a elle-même demandé qu'on fasse une observation pour obtenir les éléments et rappeler à l'association Faites le 9 que, comme toutes les associations, elle doit présenter un budget prévisionnel. C'est la raison pour laquelle, pour d'autres demandes de subvention présentées par la Ville de Paris, elle regarde si les documents sont là ou pas et essaie de réagir et de rappeler les associations à leur devoir.

**Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2018.DDCT.55.**

Madame le Maire annonce que les vœux vont maintenant être examinés.

VŒU 09.2018.102 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup>, RELATIF AU DEVENIR DES ANCIENS LOCAUX DE PÔLE EMPLOI CITÉ CHARLES GODON.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH rappelle que l'on a eu l'occasion à plusieurs reprises au sein de ce conseil de parler de l'ensemble immobilier situé 2 cité Charles Godon, anciennement les locaux de Pôle Emploi qui a été vendu par l'État à la RIVP. L'exécutif du 9<sup>e</sup> souhaitait réserver cet emplacement pour créer un établissement d'accueil de la petite enfance, une crèche collective municipale. Un vœu avait été fait en ce sens il y a trois ans. La mairie centrale a quant à elle préféré porter un programme de logements sociaux. Madame le Maire avait donné un avis défavorable sur le permis de construire pour des raisons architecturales car elle avait considéré à l'époque que le projet imaginé par l'architecte allait porter atteinte au quartier. C'était également suite à la saisine des habitants, des riverains, qui avaient attiré l'attention sur la présence de servitudes qui rendaient selon eux ce projet irréalisable. Au début de l'été d'ailleurs, la municipalité a été informée par la direction de l'urbanisme d'une étude sur le devenir de cet immeuble et que ce projet était dans l'impasse en raison de ces servitudes. Dans la mesure où la mairie d'arrondissement n'est pas représentée, ne siège pas à la commission dite DIA qui s'est tenue en juillet, le 13, les élus demandent à être informés en tant que mairie d'arrondissement sur les solutions envisagées pour cet ensemble immobilier à l'occasion de cette commission.

Deuxième demande de leur part, c'est que comme chacun le sait, ils sont très attachés à l'utilisation actuelle de cet ensemble immobilier qui est le centre d'accueil pour les migrants mineurs, géré par l'association Coallia, et ils souhaitent réaffirmer leur souhait que cette occupation intercalaire soit maintenue et surtout, si le projet qui était porté par la RIVP est bien dans l'impasse, ils voudraient pouvoir discuter avec la Ville, avec la mairie centrale de cette destination future car ils souhaitent envisager l'implantation à cette adresse là d'un équipement de petite enfance. Le projet a évolué, ils réfléchissent à de nouvelles possibilités pour cette adresse qui est en plein cœur du 9<sup>e</sup> familial. C'est donc l'esprit de ce vœu qui a pour objet à la fois de satisfaire leur légitime demande d'être informés d'une part, et surtout de saisir l'opportunité, si ce projet est dans l'impasse, de travailler sur un nouveau projet.

Madame le Maire ajoute que promouvoir les familles au centre de Paris, c'est aussi accompagner ce type de proposition.

Mme Pauline VÉRON se souvient qu'au moment de la campagne municipale, elle avait suggéré dans son programme municipal que sur cette parcelle qui n'était plus utilisée par l'État, puisque Pôle Emploi libérait les locaux, il puisse être envisagé la création d'une crèche ou d'un établissement d'accueil de la petite enfance. Donc il n'y a pas de désaccord sur le fait que cela puisse être une parcelle utilisée pour cela. De la suite du vœu porté ici au Conseil d'arrondissement, au Conseil de Paris, elle en avait retenu qu'il y avait eu une étude des services de la ville pour y faire un lieu d'accueil de la petite enfance et que malheureusement les locaux ne s'y prêtaient pas.

Ce n'était pas possible de faire une crèche à cet endroit-là pour différentes raisons, parce que la réglementation pour faire des crèches est assez compliquée, notamment en termes d'espaces extérieurs, de surfaces etc.

Madame le Maire remercie Mme VÉRON de cette information car elle n'avait jamais eu de retour.

Mme Pauline VÉRON répond que l'on a discuté au Conseil de Paris.

Madame le Maire confirme qu'elle n'a jamais eu de réponse de la part des services.

Mme Pauline VÉRON assure que sa collègue lui a répondu au Conseil de Paris.

Madame le Maire le conteste et réaffirme qu'elle n'a jamais eu de réponse sur la proposition d'équipement de petite enfance.

Mme Pauline VÉRON avait retenu des précédentes discussions que ce n'était pas techniquement faisable, elle n'en connaît pas la raison, et que c'est pour ça que la Ville de Paris, a eu un projet alternatif de logements sociaux sur cette parcelle qui n'est pas une très grosse parcelle, il n'y a pas énormément de logements prévus dans le permis avec une petite surélévation etc. Aujourd'hui il y a des difficultés juridiques qui ont été évoquées. Elle non plus ne siège pas dans cette commission, elle pense que Madame le Maire aurait pu avoir l'information en saisissant directement, sans passer par un vœu. Cette discussion a déjà eu lieu. Mme Pauline VÉRON reproche à Madame le Maire de préférer faire des vœux plutôt que de contacter directement M. Ian BROSSAT ou M. Jean-Louis MISSIKA ou leurs collaborateurs. Elle pense qu'il n'y a pas de secret sur ce qui est prévu pour essayer de sortir de l'impasse. Bien sûr en attendant, elle est aussi favorable au maintien du lieu d'accueil pour les mineurs étrangers isolés géré par Coallia. Son Groupe va s'abstenir sur ce vœu, elle vient d'expliquer les petites différences existant avec l'exécutif, elle pense qu'on peut tout à fait interroger ses collègues. Il lui arrive d'avoir au téléphone un certain nombre de maires, même de l'opposition, pour transmettre des informations et se mettre d'accord parfois sur certaines choses. Elle pense que ça doit être possible avec ses collègues et trouve dommage d'en passer par un vœu. Son Groupe s'abstiendra sur ce vœu.

Madame le Maire ajoute que les opportunités foncières sont rares dans un arrondissement comme le 9<sup>e</sup> arrondissement, donc il faut être extrêmement vigilant sur sa destination. Oui elle est intervenue auprès de M. BROSSAT et de M. MISSIKA, mais c'était après le 14 juillet, la réponse parviendra peut-être avant le Conseil de Paris. Elle reçoit les propos de Mme Pauline VÉRON avec satisfaction puisqu'elle pourrait soutenir sa volonté de faire de ce joli lieu un équipement de petite enfance.

M. Jonathan SOREL veut expliquer sa position car il ne soutiendra pas ce vœu qui a quand même le mérite de mettre en perspective plusieurs sujets. On a eu dans l'ordre du jour aujourd'hui plusieurs séries de délibérations sur le logement social et on a eu en entrée d'ordre du jour un brief de Mme Gypsie BLOCH sur la rentrée scolaire où elle expliquait que l'on avait une baisse du nombre d'enfants avec des fermetures de classe.

Tous ces sujets en réalité sont liés. On les traite souvent de manière administrative mais en fait ils sont liés, ils permettent de penser à ce que l'on veut faire de la Ville de Paris. Il ne s'agit pas aujourd'hui de hiérarchiser un sujet par rapport à un autre, il ne dit pas que faire du logement est plus important qu'héberger des migrants ou de faire des crèches. Mais il y a quand même une urgence : la bataille du logement. Aujourd'hui les gens s'en vont, la gentrification est telle qu'on perd des habitants, on perd des enfants. Il y a un peu une sorte de « mère des batailles » à mener, celle de l'accès au logement qui passe par une réponse qui peut être le logement social évidemment, mais qui n'est pas la seule. On pourrait parler, ce n'est pas l'enjeu aujourd'hui, des ravages que fait la plate-forme Airbnb qui se revendique de l'économie de partage, un peu comme le sujet de l'auto-partage précédemment, mais qui fonctionne à plein et qui crée des effets d'éviction et de suppression de logements sur le parc parisien. M. SOREL pense que les considérations techniques des architectes et des administrations le dépassent, mais il faut les respecter. Mais si on considère que la destination de ce bâtiment peut être du logement, a fortiori du logement social, accessible à des ménages et à des familles qui ont des moyens, il pense qu'il faut persévérer et donner la priorité à cet usage. Il répète, pour que ce soit clair, que cela ne veut pas dire qu'il est contre les crèches ou l'hébergement des précaires ou des personnes migrantes, mais il pense qu'il faut persévérer sur la destination de logement social.

Madame le Maire observe que sur le projet de logements porté par la RIVP, il s'agissait de F1 ou de F2, alors que l'on dit souvent dans les conseils d'arrondissement qu'il faut arrêter de faire du F1 ou du F2 quand des familles qui ont un enfant, deux enfants ont besoin de F3 et de F4.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris ;*

**Est adopté par 11 voix pour et 3 abstentions (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :**

*Vu le vœu 65 M Relatif à l'aménagement d'une structure multi-accueil Cité Charles Godon ;*

*Vu la délibération 2016 DLH 241-1 Réalisation 2, Cité Charles Godon (9<sup>e</sup>) d'un programme de construction neuve de 13 logements sociaux (9 PLA-I et 4 PLUS) par la RIVP ;*

*Vu le point DIVERS\_109\_1 de la commission du 13 juillet 2018 relative à la présentation des déclarations d'intention d'aliéner ;*

*Considérant que la RIVP a fait l'acquisition auprès de l'État d'un ensemble immobilier situé 2, Cité Charles Godon afin de réaliser un programme immobilier qui rencontre des difficultés techniques et juridiques en raison de la présence de servitudes dans l'acte de vente ;*



*Considérant que ces difficultés permettent d'envisager d'autres destinations à cet ensemble immobilier ;*

*Considérant que le Directeur des familles et de la petite enfance de la Ville a d'ores et déjà expertisé la possibilité de créer un accueil de la petite enfance à cette adresse, comme indiqué dans un courrier de Dominique Versini daté du 17 mai 2017 ;*

*Considérant que l'occupation intercalaire par l'association Coallia avec une structure d'accueil pour mineurs migrants répond à un besoin urgent et qu'elle s'insère bien dans le quartier ;*

*Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :*

*- informe la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement sur les solutions envisagées pour l'ensemble immobilier sis 2 cité Charles Godon lors de la commission DIA du 13 juillet 2018 ;*

*- conserve l'occupation intercalaire par l'association Coallia en faveur des jeunes migrants ;*

*- étudie l'implantation d'un équipement de petite enfance à cette adresse.*

VŒU 09.2018.103 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup>, RELATIF AUX TITRES DÉLIVRÉS PAR LES DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BILLETS (DAB) DANS LES PISCINES.

Rapporteure : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN expose que ce vœu est relatif au fonctionnement des distributeurs automatiques de billets dans les piscines pour dénoncer un système particulièrement peu adapté aux besoins des usagers. Cela fait partie d'un ensemble de problèmes qui exaspèrent les usagers, que ce soit la qualité de l'eau, la température, les grèves, les travaux ou l'absence de personnel.

Pour rappel, les distributeurs automatiques ont été installés très récemment dans les piscines Drigny et Valeyre. L'objectif était tout d'abord de fluidifier les files d'attente et surtout de pallier l'absence de caissier, absence de caissier liée à des sous-effectifs chroniques d'agents DJS, de l'absentéisme ou des grèves à répétition. De plus, les agents des caisses sont amenés à remplir d'autres tâches qui les obligent à quitter les caisses souvent à l'heure du déjeuner. On avait d'ailleurs des usagers qui se plaignaient de ne même pas pouvoir payer leur ticket. On apprend maintenant que le DAB ne délivre que du plein tarif. La DJS a confirmé que les DAB avaient été paramétrés pour ne délivrer que du plein tarif car le contrôle des justificatifs de tarif réduit est impossible sans caissier. Or la mise en place d'un paiement par Internet avec vérification en ligne des justificatifs n'est prévue qu'en 2019. Donc on a de nombreux usagers qui se sont plaint, qui refusent de payer plein tarif alors qu'ils bénéficient de tarif réduit.

Pour ces motifs, nous souhaitons que ce vœu permette de paramétrer ces DAB pour délivrer les billets tarif réduit afin de ne pas pénaliser d'avantage les usagers qui peuvent bénéficier de ce tarif.

Mme Pauline VÉRON note qu'il y a des DAB pour délivrer des tickets plein tarif et pour ceux qui ont droit à un tarif réduit, des agents sont là dans les piscines, ils sont là pour délivrer les tarifs réduits. Donc les deux sont prévus. Ce qui est demandé est techniquement impossible, donc une autre solution technique va être mise en place via Internet. En conséquence son Groupe votera contre ce vœu. Dans quelques mois, parce que 2019, ce n'est pas dans très longtemps, pour pallier éventuellement les hypothèses où il n'y aurait pas d'agents, ce qui normalement ne devrait pas arriver, ce sera sur Internet. Ce vœu demande quelque chose qui n'est pas possible.

Madame le Maire remarque que la situation est préoccupante dans les piscines parisiennes. C'est un vrai problème ! C'est une vraie problématique à Paris entre les grèves, l'absentéisme, le mauvais entretien, l'absence de service. Madame le Maire est ravie que Mme Adeline GUILLEMAIN ait pris l'initiative de ce vœu pour dénoncer la situation dans les équipements sportifs.

Mme Claire GANNET juge qu'il faut mettre en place des contrôles. Par ailleurs, elle estime que les horaires ne sont pas tellement adaptés aux actifs, à des personnes qui veulent aller nager. La plupart des piscines sont fermées pendant des semaines entières, des mois entiers et on a parfois des créneaux 10h - 11h avec des lignes de nage impossibles à pratiquer. Vraiment la situation n'est plus tolérable.

M. Jean-Baptiste de FROMENT est tout à fait d'accord avec Mme Claire GANNET. Les années passent et au lieu de s'améliorer, la situation qui était déjà lamentable ne fait qu'empirer et ce vœu a le mérite d'illustrer notamment le fait qu'on déplore un nombre totalement insuffisant d'agents et que, effectivement, il n'y a aucun contrôle. Parfois, ils laissent rentrer tout le monde gratuitement et maintenant, comme ils ne sont soi-disant pas assez, on met des distributeurs avec cette aberration. Tout est kafkaïen et la Maire de Paris avait annoncé un plan piscine mais on ne voit rien se passer et rien évoluer. Il y a vraiment une remise à plat totale à faire sur le sujet piscine qui est un sujet très important pour les Parisiens.

Mme Claire GANNET ajoute que l'argument qui est souvent donné est de laisser la place aux scolaires. Ce n'est pas un vrai argument car même en période de grandes vacances, on a des créneaux 10h - 11h et il ne semble pas qu'en plein mois d'août, des classes entières de CP, de CE1 ou de CM2 soient présentes dans les piscines municipales.

Mme Adeline GUILLEMAIN, pour conclure sur le problème des DAB affirme que l'on ne peut pas dire aux gens : « Vous faites la queue à la caisse. Ensuite, vous allez chercher un ticket de tarif réduit. Puis sinon, il faut aller sur Internet. » Quelqu'un qui vient nager une heure, ne doit pas perdre 15 minutes à comprendre comment il prend son ticket. On crée encore plus de problèmes là où il y en avait déjà.

Madame le Maire estime que c'est l'occasion en Conseil de Paris d'intervenir à nouveau sur ce sujet récurrent.

Elle proposera qu'il y ait beaucoup plus de piscines municipales confiées à des partenaires privés comme c'est le cas aujourd'hui à Pailleron qui permet d'avoir un vrai service de qualité, auquel les Parisiennes et les Parisiens ont le droit. Et c'est loin d'être le cas aujourd'hui.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**Est adopté par 11 voix pour et 3 voix contre (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :**

*Considérant la mise en place récente de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans les piscines municipales parisiennes, notamment à Drigny et Valeyre :*

*Considérant que la mise en place de ces DAB vise d'une part à fluidifier les files d'attente et d'autre part à permettre la délivrance de titre d'entrée en l'absence d'un agent de caisse ;*

*Considérant que les agents de caisse de la DJS sont souvent en sous-effectif compte tenu de l'absentéisme et des grèves à répétition ;*

*Considérant que les agents de caisse de la DJS sont amenés à remplir d'autres tâches qui ne leur permettent pas de demeurer en permanence à l'accueil ;*

*Considérant que les DAB ne délivrent que du plein tarif ;*

*Considérant que la DJS, interrogée sur l'absence de possibilité pour les usagers d'accéder à des titres d'entrée à demi-tarif ou gratuits, indique que les DAB ont sciemment été configurés pour ne délivrer que du plein tarif, car il n'est pas possible de vérifier les justificatifs;*

*Considérant que la mise en place d'un paiement par internet avec vérification en ligne des justificatifs n'est pas prévue avant 2019 ;*

*Pour ces motifs, Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que la Maire de Paris :*

*- fasse paramétrer les DAB pour délivrer des billets tarifs réduits afin de ne pas pénaliser les usagers qui peuvent bénéficier d'un tarif réduit en l'absence d'un agent de caisse.*

VŒU 09.2018.104 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9<sup>E</sup>, RELATIF À LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES SANS-ABRIS DANS L'ESPACE PUBLIC.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN annonce qu'il aurait aimé ne pas avoir à présenter ce type de vœu qui, il en est persuadé, interpelle tous les élus et demande à prendre de la hauteur à la fois au niveau de la présentation mais surtout pendant les discussions qui vont suivre.

Il précise qu'il s'agit d'un vœu qui n'est pas du tout polémique, qu'il ne cherche pas la confrontation politique politicienne mais souhaite aborder un véritable problème qui, aujourd'hui, est toujours sans réponse et qui inquiète beaucoup, beaucoup d'habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement mais aussi de tout Paris. Dans le 9<sup>e</sup> les élus sont au contact des habitants de toutes les places : la place Pigalle, la place de la Trinité, la place de Budapest, du square Berlioz, tout une série de places où les personnes sans-abris sont obligées de venir s'installer avec leur campement et avoir une proximité relationnelle, pour ne pas dire conflictuelle, au moins complexe, avec les habitants et les commerçants. Donc il ne s'agit pas d'un vœu polémique mais d'un vœu véritablement politique au sens noble du terme. Il voudrait dans le cadre de ce débat que l'on ne s'invective pas avec des demi-phrases ou des bouts de discussions ou d'idées et que l'on ne prête pas à certains des idées que d'autres n'auraient pas.

Dans le vœu, figure un exposé des motifs avec plusieurs considérants qui justifient la préparation du vœu. M. Alexis GOVCIYAN revient sur quelques aspects importants. Les associations qui s'occupent des maraudes font un travail remarquable. Elles font ce qu'elles peuvent. Les forces de police, dont ce n'est pas le travail, sont mobilisées très régulièrement. Elles font ce qu'elles peuvent. La Mairie de Paris a mis en place une nouvelle direction qui s'appelle DPSP, Direction de la Prévention et Sécurité et Protection, pour améliorer le travail sur l'espace public, mais la DPSP n'arrive pas à organiser son travail car on observe non pas une stagnation mais un net recul par rapport à ce qui devrait être fait. La question est que la DPSP devrait avoir les moyens de son action et apparemment, ce n'est pas le cas. C'est sans doute le cas dans d'autres circonscriptions parce qu'on reçoit des rapports du centre de veille opérationnelle qui explique que dans certains arrondissements, il y a des opérations, mais ce n'est pas forcément le cas dans le 9<sup>e</sup>. Chaque fois que l'on sollicite les services, les petites actions qui s'appellent PAR, c'est-à-dire « Personne À la Rue » organisées une fois par semaine, le matin, sont loin de régler la problématique, en tous les cas de répondre aux attentes des habitants. Les habitants sont très remontés quelle que soit leur opinion politique, quels que soient leurs engagements. Un vrai souci est aujourd'hui posé.

Le deuxième sujet, c'est l'accès au lieu public, notamment pour les familles et les enfants puisque ceci est le corollaire de cela. Cette question pose le problème plus global de l'accès et de l'utilisation des lieux publics, mais au-delà de tout cela, la question fondamentale est le respect de la dignité humaine. Et les élus considèrent que la dignité humaine, quelle que soit la personne, est vraiment bafouée dans ce cadre.

Il faut vraiment prendre des mesures, il ne suffit pas de dire comme peut le faire la Mairie de Paris ou d'autres structures, comme c'était le cas auparavant : « Bon, on n'y peut rien. C'est comme ça. Laissons faire les choses. Oui, Madame, vous savez, ce n'est pas nous. C'est les autres. » La question sur le respect de la dignité humaine doit être reprise au sens véritable du terme et la société qui est souhaitée, c'est une société meilleure et plus éclairée, qui considère les personnes à la rue, les sans-abris à leur juste dimension et non pas dans une logique de confrontation et de mépris avec les habitants, les commerçants, et ce vivre ensemble qui ne s'organise pas.

Pour toutes ces raisons, et pour les nombreux considérants du texte, l'exécutif souhaite que la Maire de Paris propose au Conseil de Paris un plan global et concerté de prise en charge des personnes sans-abris au niveau de l'accueil immédiat car ce n'est toujours pas le cas à notre connaissance. L'exécutif souhaite que ceci se fasse en coopération avec le Préfet de police de Paris parce que l'État a aussi son rôle à jouer. Il peut être force de proposition et d'accompagnement. Dans l'intervalle, parce que tout cela va prendre du temps, il souhaite que la Maire de Paris mobilise sans délai ses services, en particulier la DPSP, pour qu'il y ait une véritable intervention régulière, constante et quotidienne, et non pas épisodique et qu'il y ait un système d'échange et d'information avec les maires d'arrondissement, ce qui n'est pas le cas. Aujourd'hui, il n'existe pas de lieu de concertation et d'échange d'informations avec les maires d'arrondissement, qu'ils doivent sans arrêt aller chercher de manière empirique et pas complètement organisée. Il souhaite qu'il y ait un système d'échanges et d'informations avec les maires d'arrondissement pour qu'ils soient informés et puissent travailler et faire remonter les problématiques du terrain. Encore une fois, M. Alexis GOVCIYAN souhaite rappeler qu'il ne s'agit pas d'un vœu polémique et qu'il aurait aimé ne pas devoir présenter un tel texte. Les élus connaissent ses engagements, il connaît les leurs. Tous ici ont en partage, les mêmes valeurs humanistes, en tous les cas, la même idée, la même conception de l'homme, de la femme dans la société. Cette question est vraiment problématique. Il faut sans tarder s'y atteler et la Maire de Paris doit se mobiliser dans ce cadre.

Madame le Maire le remercie pour son intervention profondément humaine et qui vise à apporter une contribution, une issue à cette problématique extrêmement douloureuse à laquelle toutes et tous les élus sont confrontés.

Mme Pauline VÉRON affirme avec M. Alexis GOVCIYAN que les élus de ce conseil partagent le même constat et sont touchés par ces situations de personnes à la rue qui ne laissent pas du tout les Parisiennes et les Parisiens indifférents. On l'a vu notamment à l'occasion de la nuit de la solidarité. En tant qu'adjointe à la vie associative, elle voit aussi tous ces gens qui s'engagent dans les associations, notamment pour venir en aide aux personnes à la rue. Elle partage le constat et l'envie que les choses changent, mais elle est en désaccord avec un certain nombre de choses dites à l'occasion de la présentation du vœu. Elle est frappée par le fait que la question des personnes à la rue soit abordée principalement sous un aspect de sécurité et non pas social. C'est-à-dire qu'il est demandé à la DPSP, la préfecture de police, d'intervenir alors que les acteurs de l'État qui sont les interlocuteurs compétents pour intervenir sur les questions des personnes à la rue ne sont pas le Préfet de police mais le Préfet de Paris et la DRIHL, et notamment tous les services de l'État qui s'occupent du social, qui s'occupent du logement.

Effectivement, ponctuellement, il peut y avoir besoin d'avoir recours au service policier pour certaines interventions, pour encadrer certaines interventions, pour déplacer certaines personnes qui sont dans la rue pour procéder à des opérations de nettoyage. Mais fondamentalement, ce n'est pas un sujet qui doit être porté principalement par les services qui s'occupent de l'ordre public.

Deuxième désaccord dans le contenu, il est dit : « Il n'y a pas de plan pour faire face à cette situation. » Mme Pauline VÉRON se déclare étonnée car cela fait quatre ans qu'on travaille sur ces questions à la Mairie de Paris. La grande cause de la Maire de Paris, c'est la lutte contre la grande exclusion. A été d'ailleurs voté un pacte parisien de lutte contre la grande exclusion à l'unanimité au Conseil de Paris. Les conseillers de Paris qui sont ici l'ont voté. Des réunions se tiennent régulièrement en présence du Préfet de Paris que Mme Dominique VERSINI réunit régulièrement, en présence de tous les services de l'État qui s'occupent de ça, en présence de toutes les associations et de nombreux élus d'arrondissement qui participent en lien avec les associations qui font des maraudes ou qui gèrent des centres d'hébergement d'urgence ou qui s'occupent de l'insertion professionnelle des SDF, avec un plan global, le pacte parisien de lutte contre la grande exclusion dans lequel plusieurs dizaine de millions d'euros sont consacrés par la Ville de Paris. Un travail profond de longue haleine se met en place. Dans ce pacte de lutte contre la grande exclusion, des conférences territoriales se sont mises en place dans tous les arrondissements que Mme Dominique VERSINI a réuni pour décliner ce pacte au niveau territorial avec tous les services. Elle y invite tous les élus d'arrondissement et Mme Pauline VÉRON était présente ici même avec Madame le Maire. Elle était dans cette salle lorsqu'elle a réuni tous les acteurs du 9<sup>e</sup> pour décliner ce pacte au niveau territorial. Elle pense que c'était l'occasion éventuellement de l'interpeller sur un certain nombre de choses. Elle précise que l'hébergement d'urgence est une compétence de l'État et que la Maire de Paris a toujours dit : « Je ne vais pas, parce que c'est une compétence de l'État, ne pas intervenir parce que je ne peux pas ne pas intervenir face à la situation des SDF à Paris. » Donc en fait, la Ville prend en charge énormément de places d'hébergement à Paris en plus de ses compétences, c'est heureux qu'elle le fasse, mais il faut que les gens aient conscience que c'est parce qu'on se substitue à un État défaillant qui ne fait pas suffisamment à Paris pour accueillir les migrants, les SDF. Elle rappelle que si la bulle solidaire n'existe plus, c'est parce que l'État a décidé de se désengager, de ne plus payer la bulle solidaire. La Ville cofinçait 400 migrants par jour qui étaient accueillis quand même. L'État a décidé d'arrêter. Résultat, on essaie de trouver des solutions avec des gymnases dans le 12<sup>e</sup>, dans le 14<sup>e</sup>, dans le 5<sup>e</sup>, encore cet été pour essayer de trouver des solutions. On ne rompt pas les discussions avec l'État pour essayer de trouver des solutions pérennes. On ne peut dire dans le vœu qu'il faudrait peut-être faire quelque chose pour l'hébergement d'urgence quand, aujourd'hui, alors que c'est la priorité numéro 1 de la Mairie de Paris, dans un contexte difficile avec l'État et les départements limitrophes. 40 % de l'hébergement d'urgence en Île-de-France est réalisé intramuros. Dans les Hauts-de-Seine, il n'y a quasiment pas d'hébergement d'urgence. La question de la répartition de l'effort est un vrai sujet que l'on n'arrive pas à débloquent.

Mme Pauline VÉRON indique que son Groupe ne pourra pas voter ce vœu à cause des deux aspects évoqués. Elle rappelle qu'aujourd'hui, dans les hôtels à Paris, payés notamment par l'aide sociale à l'enfance, ce sont 35 000 personnes qui sont logées chaque nuit par la Mairie de Paris. Donc plutôt que faire un vœu en disant : « Il faudrait peut-être faire quelque chose. » elle aurait plutôt envie de dire : « Travaillons ensemble. Associez-vous à ce qui est proposé. » Mme Dominique VERSINI est venue ici pour présenter ce que la Ville fait, la coordination avec les maraudes, car des maraudes sont même assurées par les agents de la Ville de Paris, en plus de ses compétences.

Elle entend que ce ne sont pas des polémiques politiciennes car elle connaît la sincérité des élus. Cela part de quelque chose de sincère et d'humain de vouloir régler la situation. Mais objectivement, sachant ce que fait la Ville de Paris, elle ne peut pas voter un vœu qui dirait : « Il faut faire quelque chose. » alors que la Ville se bat chaque jour et en premier plan, Mme Dominique VERSINI sur le terrain pour essayer d'obtenir de l'État qu'il soit à la hauteur. Les associations ont encore tiré la sonnette d'alarme cet été, notamment le SAMU social. 15 % des appels du SAMU social trouvent une réponse et donne l'alerte en disant : « Mais que faites-vous ? Il faut arrêter cette gestion des centres d'hébergement au thermomètre qui fait qu'on ouvre des places l'hiver, qu'on les ferme l'été, que ça ne résout pas le problème, parce qu'il y a presque plus de gens à la rue l'été que l'hiver. Parce que pendant l'hiver, il y a la trêve hivernale. Alors qu'au printemps, il y a énormément de gens qui sont expulsés de leur logement et qui se retrouvent à la rue l'été. » Voilà les éléments qui font qu'elle ne pourra pas voter ce vœu, même si elle partage sur le fond la volonté de faire en sorte que les familles et les personnes ne soient plus à la rue. C'est aussi pour ça qu'a été créée la nuit de la solidarité.

Mme Claire MOREL estime que Mme Pauline VÉRON a dit l'essentiel du propos sur ce vœu. Elle ajoute qu'elle partage complètement ce que dit M. Alexis GOVCIYAN notamment sur le travail remarquable fait par les maraudes et par la police, et notamment la BAPSA qui est une Brigade d'assistance aux personnes sans-abris que, lorsqu'elle était élue, elle connaissait bien, elle travaillait régulièrement avec eux. Elle précise que des agents du CASVP qui gèrent des accueils ont aussi une permanence sociale pour les sans-abris et que toute l'unité d'assistance aux sans-abris de la DPSP fait également des maraudes. Effectivement, les fonctionnaires de la Ville de Paris sont aussi très sensibles sur ce sujet. L'idée n'est pas de se défausser sur l'État, c'est de travailler avec l'État. C'est notamment ce qui va être fait avec l'ouverture de haltes de nuit cet hiver avec l'État pour désengorger le 115 qui est très centralisé. Il faut aussi discuter avec l'État qui a ses propres logiques qui ne sont pas forcément celles de la Mairie de Paris et de l'arrondissement. Mais c'est vraiment avec l'État qu'il faut travailler même si parfois on juge que l'État ne fait pas assez à ce sujet. Il y a aussi le sujet de la psychiatrie et des addictions qui peut également toucher le 9<sup>e</sup> avec les personnes toxicomanes au crack. L'hébergement n'est pas le seul sujet, il faut mettre en place des coordinations en psychiatrie, secteur qui a été désaffecté depuis de longues années et pour lequel, pour l'instant, on ne voit pas d'impulsion inverse. Les élus partagent le constat, ils aimeraient tous en faire plus, avoir plus de budget de l'État. Forcément, la Ville de Paris fait les efforts qu'il faut. À chaque fois qu'il a fallu ouvrir des sites intercalaires, la Mairie de Paris était d'accord pour financer et cofinancer les sites, la bulle. Il y a toujours eu des efforts pour impulser des choses nouvelles, les haltes de nuit.

L'État ne doit pas se désengager non plus parce que tous les efforts ne peuvent reposer que sur la Ville de Paris au sein de la région Île-de-France et ne peuvent reposer que sur les finances de la Ville de Paris. Donc le vœu tombe un peu à plat dans le sens où on est tous d'accord pour faire plus d'efforts. Mais en même temps, on ne voit pas comment on peut faire croire qu'il ne se passe rien depuis des années, qu'on attend que ça se passe, ce n'est véritablement pas le cas.

M. Jonathan SOREL veut aller plus loin que ses collègues. Dieu sait qu'il aimerait partager l'indignation face à cette détresse, cet unanimisme. En lisant le vœu, il se dit presque en colère. Il estime que l'on n'est pas dans la polémique mais ce n'est pas à la hauteur. Ce n'est pas à la hauteur du vœu ou de la contribution. C'est un petit texte qui dit : « Le sans-abrisme, c'est mal. Mme Anne HIDALGO doit faire un plan. Franchement, est-ce cela votre contribution ? » Ce n'est pas à la hauteur.

Premièrement, c'est un peu caricatural, c'est tout blanc, tout noir, comme si rien n'était fait. Il est demandé un plan comme si rien n'était fait. Deuxièmement, c'est biaisé. Ce n'est pas qu'une question juridique. S'il n'y a pas polémique, on doit pointer les responsabilités. Le code de l'action sociale dit : « L'hébergement inconditionnel, c'est l'État. » Dès qu'il y a un SDF dans la rue, l'État est hors la loi, c'est la réalité. L'État ne remplit pas son rôle. Donc parler de coordination avec l'État, non seulement c'est juridiquement faux, mais c'est politiquement un problème puisqu'on ne pointe pas les responsabilités. Pour aller plus loin, M. Jonathan SOREL ajoute que l'on ne peut pas dire : « Mme HIDALGO doit faire un plan. » C'est la majorité politique soutenue par l'exécutif qui baisse les crédits de l'hébergement et les crédits pour les associations. C'est la majorité En marche. C'est cette famille politique qui s'oppose à l'ouest parisien dès qu'il y a un projet d'hébergement. On ne peut pas escamoter les responsabilités réelles sur un sujet comme celui-là. Pour finir, le vœu est caricatural, biaisé et ne propose rien de constructif, il n'y a pas une proposition. Les élus de la majorité d'arrondissement ont participé à la nuit des solidarités. Il voudrait savoir quelle est son appréciation de la précarité dans l'arrondissement ? Quels types de précaires sont à la rue ? Quid du retour sur les centres d'accueil de jour ? Une contribution doit faire des propositions. Pour ces trois sujets, M. Jonathan SOREL dit n'avoir aucun scrupule à voter contre en espérant qu'on trouvera peut-être d'autres sujets plus concrets pour avancer tous ensemble sur ce sujet par la suite.

M. Jean-Baptiste de FROMENT affirme qu'il ne s'agit pas de faire un procès à la Ville de Paris de ne rien faire sur le sujet, parce que ce n'est pas vrai. Effectivement, beaucoup de moyens sont développés, sont investis. L'État, contrairement à ce qui est suggéré, fait un certain nombre d'efforts, énormément d'efforts. Il rappelle que, sauf erreur de sa part, il y a 100 000 places d'hébergement en Île-de-France et même un peu plus. Le budget de l'État pour l'hébergement d'urgence en Île-de-France, c'est un milliard d'euros. Aucune région d'Europe n'investit autant dans l'hébergement d'urgence que la région parisienne. Alors peu importe qui finance. Évidemment, l'Île-de-France n'est pas n'importe quelle région en Europe mais la concentration de places d'hébergement d'urgence par habitant est absolument sans équivalent en Europe. Donc il y a des moyens très importants et beaucoup de gens très mobilisés. Il a participé à toutes les réunions que Mme HIDALGO et Mme VERSINI ont organisées sur la nuit de la solidarité pour le Groupe. Il a fait un certain nombre de propositions, notamment celle de la métropolisation du sujet.



Il partage le constat que les départements limitrophes de Paris doivent aussi prendre leur part, que de toute façon, ça n'a absolument aucune espèce de signification de raisonner sur ce sujet, comme sur d'autres d'ailleurs, à l'échelle intramuros.

Le vœu avait une double ambition. D'abord de rappeler que cette question n'est pas résolue, loin de là, et qu'il y a aussi un problème sur l'hébergement d'urgence, le fait que des gens soient dans l'hébergement d'urgence alors qu'ils n'ont pas vocation à y être. Par exemple, des gens devraient être dans des logements très sociaux. Il y a un problème lié aux migrants. A priori, un migrant, soit il a le droit et il est accueilli légalement sur le territoire français, soit il faut qu'il parte. Mais ce n'est pas pensé pour le système d'hébergement d'urgence, et pensé pour la grande exclusion. Il n'est pas conçu pour accueillir des populations et n'est pas suffisant pour gérer toutes les problématiques à la fois.

Le vœu voulait le rappeler à froid, parce qu'on parle toujours à chaud pendant l'hiver, Mme HIDALGO fait quand même beaucoup de communication parce que la saison s'y prête. On peut aussi en parler à la rentrée, à un moment où c'est moins d'actualité, ça ne fait pas de mal comme pique de rappel. Mais il y a quand même une dimension que M. Jean-Baptiste de FROMENT assume tout à fait, c'est le sujet d'ordre public. On a le sentiment, et notamment dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, qu'il y a un certain nombre de gens qui sont dans la rue et qu'on laisse un peu abandonnés à eux-mêmes et qui, éventuellement, peuvent faire n'importe quoi. C'est un sujet qui n'a rien à voir avec celui de l'exclusion mais qui est un sujet de trouble à l'ordre public. Et en fait, la réaction de Mme VÉRON est une confirmation du fait que ce n'est pas du tout la priorité de la Ville de Paris de gérer des occupations du domaine public qui posent un certain nombre de problèmes et relèvent d'une police de proximité et notamment de cette fameuse DPSP qui, sur ce sujet-là, comme sur tous les autres sujets de proximité, pour l'instant, n'existe pas. Ce sujet doit être distingué de la problématique de lutte contre l'exclusion et contre le sans-abrisme, mais ce sujet doit aussi être traité parce que c'est de la fausse charité que de laisser des gens totalement livrés à eux-mêmes dans l'espace public et cela existe à Paris. On constate que la DPSP qui est censée être maintenant active ne fait rien face à cette situation-là parce qu'elle n'a pas d'instruction pour le faire.

Madame le Maire ajoute que le SAMU social ne peut plus exercer sa mission initiale d'accompagner les plus grands exclus puisque face à l'affluence des demandes, il ne répond qu'à 15 % des appels. À midi, tous les hébergements sont pris. Donc tous ces grands exclus, toutes ces personnes, et Mme Claire MOREL en parlait tout à l'heure, les toxicomanes qui ont besoin d'un accompagnement particulier, ne sont pris en charge par personne. Aujourd'hui, on a des situations humaines absolument terribles sur les trottoirs de Paris.

Mme Isabelle VUGHT juge le débat intéressant, il est la preuve qu'un vœu peut permettre de parler et de discuter de sujets à un moment où on peut échanger correctement. Elle précise que le dispositif régional d'hébergement et d'insertion compte 65 000 places. En Île-de-France, les bénéficiaires de dispositifs d'hébergement représentent 103 000 personnes.

M. Alexis GOVCIYAN veut remercier ses collègues de l'opposition comme de la majorité pour la manière dont ils se sont exprimés. Il trouve que le sujet valait ces différentes interventions avec cette hauteur nécessaire. C'est effectivement un problème d'espace public, un problème, non pas de sécurité au sens répression du terme, mais au sens à la fois de prévention et d'accompagnement des individus. Et parce qu'on peut avoir toutes les positions, dire : « Ce n'est pas nous, ce sont les autres. Ce n'est pas la mairie, c'est l'État. » Quand c'est l'État, l'État dit : « Ce n'est pas moi, c'est la mairie. » Etc. Les élus de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement s'adressent à la Maire de Paris, c'est comme ça que les choses s'organisent. Si on souhaite s'adresser à l'État, il y a d'autres enceintes. À la Présidente de la région, ce serait au Conseil régional. À l'État, ce serait au Parlement, etc. On est ici, on s'adresse à la Maire de Paris.

Deuxièmement, c'est une question de respect de l'espace public parce qu'on peut se cacher derrière tout. Il n'a jamais dit que rien n'avait été fait, beaucoup de choses se font. Mais on peut aussi dire qu'il y a des choses à faire. Et ceci doit être fait. C'est la raison pour laquelle il pense que ce vœu mérite d'être voté. Les élus de l'exécutif ont des remontées des habitants où qu'ils soient, à la fois par mail, courrier, téléphone, et M. Alexis GOVCIYAN pensent que ses collègues de l'opposition doivent avoir les mêmes. Quand il y a autant de mobilisation des habitants, encore une fois quelles que soient leurs opinions politiques, leurs engagements citoyens, associatifs, et lorsqu'il y a une telle unanimité sur cette problématique, cela doit interpeller les élus. Et il ne suffit pas de dire : « Non, loin de moi, cette idée ! Je ne veux pas la voir. » Il s'agit de dire : « Oui, c'est avec moi, cette idée. Il faut que je la résolve. » On souhaite que la Maire de Paris s'engage en lien avec les maires d'arrondissement pour trouver les solutions les plus appropriées dans l'espace public.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;*

*Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;*

*Vu le vœu présenté par M. Alexis GOVCIYAN, Premier adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement ;*

**Est adopté par 11 voix pour et 3 voix contre (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :**

*Considérant que depuis plusieurs mois, des personnes sans-abris s'installent sur l'espace public avec des matériels de campements et objets divers ;*

*Considérant que l'initiative de la Nuit de la Solidarité organisée dans la nuit du 15 au 16 février 2018 a confirmé l'évolution inquiétante du nombre de personnes à la rue (plus de 3000), cet état des lieux devant permettre à la Ville de Paris de mieux accompagner ces personnes en grande précarité ;*

*Considérant les inquiétudes exprimées par le Samu Social de Paris et l'ensemble des associations qui travaillent sur le terrain concernant l'insuffisance de places d'hébergement ;*

*Considérant que cette situation rend difficile l'usage des infrastructures de nombreux squares, promenades et jardins à Paris, particulièrement aux familles et aux enfants dans la journée ;*

*Considérant que la création puis la mise en œuvre de la DPSP aurait dû répondre à ces préoccupations par une prise en charge organisée et coordonnée avec les autres services ;*

*Considérant que les élus locaux, très mobilisés sur le terrain, ne peuvent assumer seuls les situations de grande précarité dans lesquelles se trouvent ces personnes ;*

*Considérant qu'il revient à la Ville de Paris, avec le concours de l'Etat, de garantir la sécurité de tous en sus de l'effort déjà produit par les forces de police et les maraudes sociales ;*

*Pour ces motifs, Delphine BÜRKLI et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup> émettent le vœu que la Maire de Paris :*

*- puisse proposer au Conseil de Paris un plan global et concerté de prise en charge et d'accueil immédiats des personnes en situation de rue, en coopération avec le Préfet de Police de Paris ;*

*- décide dans l'intervalle de la mobilisation sans délai de ses services et d'un système d'échange et d'information avec les mairies d'arrondissement.*

Madame le Maire ferme la séance en donnant rendez-vous le 5 novembre pour le prochain Conseil d'arrondissement.

#### CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

L'Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement



Sébastien DULERMO